



# DES MILLIERS DE VIES A REPARER

Les défis de la démobilisation  
et réintégration des enfants  
associés aux groupes armés en  
République centrafricaine

**CHILD**  
**SOLDIERS**  
CHILDREN ASSOCIATED WITH ARMED GROUPS  
**INTERNATIONAL**

# **DES MILLIERS DE VIES A REPARER**

**Les défis de la démobilisation  
et réintégration des enfants  
associés aux groupes armés en  
République centrafricaine**

# SOMMAIRE

## **2 CONCEPTS**

## **4 RÉSUMÉ**

## **12 OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE**

## **15 CONTEXTE : LE CONFLIT DE 2012-2015**

La prise de pouvoir par la Séléka  
Transition  
Principales forces internationales

## **18 RECRUTEMENT D'ENFANTS : AMPLEUR ET CAUSES**

Schémas de recrutement  
Rôle des enfants au sein des groupes armés  
La pénurie éducative : cause déterminante

## **28 LES DÉFIS DE LA DÉMOBILISATION**

Des débuts difficiles  
Les promesses du Forum de Bangui  
Les défis actuels

## **44 RÉADAPTATION ET RÉINTÉGRATION : APPROCHES NOVATRICES**

Le développement de solutions à base communautaire  
L'approche multisectorielle : une nécessité

## **53 CONCLUSION**

## **55 RECOMMANDATIONS**

# CONCEPTS

## **Enfants soldats**

Enfants Soldats International considère que le terme « enfant soldat » est équivalent à la description ci-dessous concernant les enfants associés aux forces et groupes armés: « Un 'enfant associé à une force armée ou à un groupe armé' [EAFGA] est toute personne âgée de moins de 18 ans qui est, ou a été, recrutée ou employée par une force ou un groupe armé, quelle que soit la fonction qu'elle y exerce. Il peut s'agir, notamment mais pas exclusivement, d'enfants, filles ou garçons, utilisé comme combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, espions ou à des fins sexuelles. Le terme ne désigne pas seulement un enfant qui participe ou a participé directement à des hostilités. » (*Principes Directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés*, UNICEF, février 2007)

## **Démobilisation / Libération / Séparation**

Même s'ils sont encore largement utilisés en RCA (et dans le présent rapport) pour des raisons pratiques, Enfants Soldats International juge que les termes « démobilisation », « libération » et « séparation » ne sont pas totalement adaptés au contexte de la République centrafricaine, où la majorité des enfants sont associés à des milices communautaires (« Anti-Balaka »). La plupart de ces enfants continuent de vivre avec leurs familles, et ceux qui ne vivent pas avec leurs familles ont souvent des contacts journaliers avec elles. On ne peut donc pas envisager de rupture nette et totale d'avec ces milices sans en même temps entraîner la séparation des enfants de leurs familles et communautés – ce qui n'est pas désirable. Pour ces enfants, le processus d'adaptation psychosociale à leur nouveau statut au sein de leurs familles et communautés tient lieu de « libération » du groupe armé, mais de manière plus abstraite et complexe.

## **Adaptation psychosociale**

Enfants Soldats International choisit d'utiliser le terme « adaptation psychosociale » pour désigner le double processus par lequel (1) l'enfant se prépare aux normes et valeurs de la vie civile après son expérience au sein d'une structure militaire, et (2) sa famille et communauté s'adaptent aussi à l'enfant tel qu'il est devenu, dans la limite de ce qui est désirable et possible pour la communauté. (Dans le cas des enfants associés aux milices communautaires et qui n'ont jamais quitté leurs familles et communautés, il s'agira pour la communauté de fournir aux enfants des alternatives positives et viables à la vie militaire.) Chronologiquement, ce processus peut commencer avant même la libération des enfants d'un groupe armé (en particulier dans les cas des enfants associés aux milices communautaires d'auto-défense), et continuer bien au-delà de la réunification familiale. Il chevauche donc plusieurs étapes de l'assistance aux EAFGA, et consiste en un certain nombre d'activités dont les soins médicaux, le soutien psychologique, la médiation familiale, etc. Enfants Soldats International a choisi d'éviter l'utilisation du terme « réadaptation », que l'on trouve dans le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (OPAC), et qui est aussi utilisé dans les Principes de Paris, et qui semble impliquer que l'enfant peut redevenir la personne qu'il/elle était avant le conflit, en niant son vécu et les défis qui s'y attèlent.

## **Réintégration**

La réintégration est le processus à travers lequel les enfants anciennement associés aux forces et aux groupes armés opèrent leur transition vers la vie civile en acquérant une identité et un rôle positifs et valorisés par leurs familles et leurs communautés. Il inclut les activités de scolarisation et de réinsertion économique ainsi que la réunification familiale. « Ce processus vise à garantir aux enfants la possibilité d'exercer leurs droits, parmi lesquels l'éducation formelle et non formelle, l'unité de la famille, les moyens d'une existence digne et le droit d'être à l'abri du danger. » (*Principes Directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés*)

# RÉSUMÉ

## **Recrutement et utilisation d'enfants par les groupes armés dans le conflit centrafricain**

Le dernier conflit en République centrafricaine/RCA (2012-2015) aurait engendré le recrutement et l'utilisation de jusqu'à 10 000 enfants (filles et garçons), selon une estimation de l'UNICEF à la fin de l'année 2015. Mais certains acteurs en protection de l'enfant interviewés par Enfants Soldats International jugent cette estimation bien en-deçà de la réalité. Tous les groupes armés non étatiques en RCA recrutaient et utilisaient déjà des enfants dans les années 2000. Trois d'entre eux avaient signé des engagements avec les Nations Unies (en 2007 et 2011) afin de mettre un terme au recrutement d'enfants. A partir de fin 2012, et malgré ces engagements, tous les groupes armés ont recommencé ou accéléré cette pratique. Il s'agit des groupes armés d'opposition dans le nord-est, y compris les membres de la coalition « Séléka », à majorité musulmane, qui a pris le pouvoir à Bangui en mars 2013; ainsi que des milices d'auto-défense à prédominance chrétienne appelées « Anti-Balaka », dont beaucoup ont été utilisées comme auxiliaires des forces armées sous la présidence de François Bozizé. Les Forces armées centrafricaines/FACA en tant que telles n'ont pas recruté d'enfants pendant la crise car elles se sont dissoutes à la suite de la prise du pouvoir par la Séléka. Si certains éléments ex-FACA sont responsables de recrutement et d'utilisation d'enfants, c'est au sein des Anti-Balaka ou des groupes Séléka, qu'ils ont rejoints après mars 2013.

Selon les recherches menées par Enfants Soldats International auprès des agences de protection de l'enfant en RCA, des enfants d'à peine huit ans ont été utilisés comme combattants, gardes, boucliers humains, porteurs, messagers, espions, cuisiniers, gardiens de fétiches et/ou à des fins sexuelles. Alors que les Anti-Balaka ont commencé à s'adonner à des activités criminelles de droit commun, surtout après la fin du conflit, on signale qu'ils utilisent maintenant des enfants pour commettre des délits, et notamment des vols à main armée.

Un certain nombre d'enfants ont rejoint un groupe armé ou une milice de leur propre initiative ou bien à la demande de leurs familles. Ceci n'équivaut en aucun cas à un recrutement volontaire, qui exige que l'intéressé soit en mesure de donner un consentement libre et éclairé – chose impossible pour les enfants en RCA à l'heure actuelle. Leurs motivations principales semblent avoir été le sentiment d'insécurité et/ou le besoin de protection en l'absence de tout autre mécanisme de protection ; le besoin de vengeance après la mort violente d'un parent et/ou un sentiment de devoir défendre leurs communautés ; et la nécessité de s'assurer une survie économique. En effet le manque de formations et de débouchés professionnels, un accès très limité à l'éducation, et l'extrême pauvreté à travers l'ensemble du pays ont été des facteurs indirects d'adhésion des enfants aux groupes armés.

Parmi les méthodes de recrutement utilisées par les chefs de groupes armés, il faut citer dans certains cas l'incitation à la haine religieuse ou raciale (alors que les enfants et leurs familles ne répondaient peut-être au départ qu'à un besoin de défendre leurs communautés contre un agresseur externe, sans préjugé religieux ou racial). Enfants Soldats International a aussi reçu des informations selon lesquelles certains commandants, surtout parmi les milices Anti-Balaka, ont donné des drogues aux enfants pour les encourager au combat, et ont eu recours à des pratiques initiatiques plus ou moins violentes pour les convaincre de leur « invulnérabilité ». Un nombre moins important d'enfants ont été victimes de recrutement forcé et même d'enlèvements, et/ou ont été détenus par leurs commandants – dont un certain nombre ont menacé d'exécuter leurs recrues qui tenteraient de s'échapper.

## **Les défis de la démobilisation**

L'UNICEF a enregistré la sortie de 7 000 enfants des groupes armés en RCA de janvier 2014 à mars 2016. C'est un énorme pas en avant, mais cela voudrait dire que plusieurs milliers d'enfants pourraient encore se trouver au sein de groupes armés dispersés à travers le pays. Plusieurs organisations ont confié à Enfants Soldats International qu'elles sont en attente de moyens financiers et logistiques pour pouvoir venir en aide à des centaines d'enfants encore associés à des groupes armés, repérés lors de missions d'identification. De plus, beaucoup parmi ces enfants « démobilisés » vivent encore au sein des communautés qui les ont recrutés, et n'ont pas encore reçu d'assistance à la réintégration.

Les efforts de démobilisation d'enfants ont connu des débuts difficiles, mais après un plaidoyer efficace auprès des groupes armés en 2014 et 2015, et suite au Forum de Bangui en mai 2015 (événement phare du processus de réconciliation nationale), 10 de ces groupes se sont engagés à ne plus recruter d'enfants et à libérer les moins de 18 ans de leurs rangs. Ce développement,

ainsi que la stabilité relative qui a suivi le forum, a permis à l'Equipe spéciale des Nations Unies (co-présidée par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine/MINUSCA et l'UNICEF) et à leurs partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux d'accélérer la libération d'enfants, pour leur fournir une assistance en vue de leur adaptation psychosociale et réintégration au sein de leurs communautés. C'est ainsi que 7 000 enfants ont pu être sortis à ce jour.

Néanmoins, des obstacles majeurs entravent les efforts des agences de protection de l'enfant. En premier lieu : le défi qui consiste à mobiliser les capacités et les ressources nécessaires à l'identification et la libération urgentes de milliers d'enfants à travers le pays. Parmi d'autres défis majeurs il faut citer : l'insécurité continue, particulièrement dans le nord du pays, et la récurrence des affrontements entre les groupes de l'ex-Séléka et les milices Anti-Balaka, qui limitent l'accès aux enfants. En effet le reflux des groupes de l'ex-Séléka dans le nord-est du pays depuis le premier trimestre 2014 a rendu difficile l'accès aux enfants recrutés et utilisés par ces groupes. Ajoutons le retard du lancement du programme de désarmement et de démobilisation des combattants adultes, qui empêche la démilitarisation effective des communautés ; l'insuffisante coordination entre les agences de protection de l'enfant et le gouvernement, et des capacités gouvernementales extrêmement limitées ; et enfin un sous-financement chronique des agences onusiennes et non-gouvernementales qui peinent à mettre en place des programmes d'assistance à long terme.

Autre motif de préoccupation majeure : la « libération » et réintégration effectives des enfants utilisés par les milices communautaires. A ce jour, la grande majorité des enfants démobilisés depuis janvier 2014 (82 pour cent d'entre eux) proviennent des Anti-Balaka. Mais dans la mesure où ils continuent de vivre au sein des communautés qui les ont recrutés et qui n'ont pas encore été désarmées, et puisque beaucoup d'entre eux n'ont pas encore reçu d'assistance à la réintégration, est-ce que leur démobilisation est efficace et durable ?



## **Approches novatrices en réintégration**

Après la libération du groupe armé, l'assistance à la réintégration comprend la prise en charge transitoire si nécessaire, l'adaptation psychosociale, la scolarisation pour les plus jeunes ou ceux qui sont en mesure de retourner à l'école, ou bien l'aide à la réinsertion économique pour les enfants les plus âgés ou ceux qui ont besoin de subvenir à leurs besoins. Malheureusement, les moyens sont encore défaut pour assurer la réintégration efficace et durable des milliers d'enfants dont les vies ont été bouleversées par le conflit.

Le ministère des Affaires sociales et ses partenaires onusiens et non-gouvernementaux en protection de l'enfant ont développé une stratégie nationale spécifique à la RCA de réinsertion dite « à base communautaire », partiellement dans le but de trouver une solution à la difficulté de démobiliser des milliers d'enfants des milices Anti-Balaka. En théorie, cette approche devrait permettre d'impliquer la participation de l'ensemble de la communauté concernée qui doit également y trouver un avantage et contribuer au renforcement de la paix – car la stratégie a pour objectif de renforcer la culture de résolution pacifique des conflits, les mécanismes de cohésion sociale et de résoudre les facteurs socioéconomiques qui sont à l'origine des recrutements d'enfants. Cette approche, en s'appuyant sur des ressources existantes au sein de la communauté, est également plus pérenne et moins onéreuse qu'une assistance individuelle. En conformité avec cette nouvelle stratégie, les agences de protection de l'enfant ont déjà initié l'établissement ou le renforcement de réseaux de protection de l'enfant (ou « RECOPE ») à l'échelon local afin d'impliquer la participation des membres de la communauté aux activités de démobilisation, adaptation psychosociale, réintégration et prévention.

En ce qui concerne la prise en charge transitoire, l'UNICEF et le ministère des Affaires sociales, avec l'appui de leurs partenaires, tentent également de systématiser le recours aux familles d'accueil pour la prise en charge temporaire des enfants sortis des groupes armés. Ce modèle permet aux enfants de se rétablir dans un environnement social et culturel qui leur est familier et qui les prépare plus efficacement à la réintégration familiale et communautaire. Il s'agit en outre d'une solution moins coûteuse que le modèle institutionnel qui nécessite la construction de centres de transit. Pendant la journée les enfants sont censés fréquenter des centres de jour dans lesquels des activités psychosociales sont organisées pour faciliter leur transition vers la vie civile. Ce modèle a été piloté en 2014 et 2015 mais il a été critiqué parce qu'il manquait de ressources et qu'il était jugé comme potentiellement contreproductif : certaines familles ne disposaient pas de fonds suffisants et manquaient de formation et d'appui pour gérer les besoins psychosociaux complexes des enfants qui leur étaient confiés. En outre, ce modèle ne permet pas le suivi étroit des enfants qui ne fréquentent pas les centres de jour et qui de ce fait restent vulnérables au recrutement. Cette stratégie de prise en charge prometteuse a besoin d'être renforcée.

La question de la réinsertion économique se doit de prendre en compte les besoins de la communauté toute entière. Tous les groupes armés qui ont recruté des enfants ont encore aujourd'hui des griefs socio-économiques non résolus. Certains acteurs de la protection de l'enfant cherchent donc également à piloter des projets de réinsertion économique dans lesquels des programmes de formation et des activités génératrices de revenus/AGR doivent bénéficier à l'ensemble de la communauté, et non exclusivement aux ex-enfants soldats. La formation professionnelle et la création de petits commerces en vue de générer un revenu sont particulièrement adaptées pour les enfants qui sont hors système scolaire et trop âgés pour retourner à l'école. De telles approches s'adaptent aussi particulièrement bien aux besoins des communautés encore militarisées et insécurisées, qui continuent d'impliquer des enfants dans des activités criminelles. Les enseignements recueillis jusqu'ici indiquent que le manque de financement et de personnel peut s'avérer contreproductif, provoquant le découragement de certains enfants qui finissent par se tourner à nouveau vers les groupes armés pour survivre.

Enfin, l'UNICEF et ses partenaires projettent aussi d'impliquer les communautés dans un programme d'assistance psychosociale destiné aux enfants affectés par le conflit. Il est reconnu que la souffrance psychosociale est efficacement atténuée par la mise à dispositions de soins élémentaires, et grâce au renforcement des principales structures familiales et communautaires socialisantes (écoles, clubs d'enfants, etc.) qui renforcent le bien-être des enfants. Une organisation non-gouvernementale/ONG qui a testé cette approche a rapporté des résultats très positifs, mais en général les structures communautaires ne sont pas encore assez sollicitées et renforcées pour jouer leur rôle crucial en soutien psychosocial des enfants. En particulier, une éducation inclusive accessible à tous les enfants en âge d'être scolarisés pourrait représenter une contribution majeure à leur bien-être psychosocial, tout en contribuant au processus de réconciliation. Cependant, la crise est venue affaiblir un système éducatif déjà particulièrement précaire qui nécessite maintenant un investissement massif.

Les stratégies d'adaptation psychosociale et de réintégration à base communautaire permettent potentiellement d'obtenir des résultats significatifs et immédiats tout en évitant la stigmatisation des ex-enfants soldats, et tout en engendrant des bénéfices sur le long terme pour la société : relèvement précoce, cohésion sociale, etc. Toutefois elles mobilisent des domaines d'expertise qui dépassent de loin ceux du secteur de la protection de l'enfant (comme par exemple la santé, l'éducation, l'agriculture, l'emploi, la construction de la paix, etc.). En outre, dans la mesure où très peu de bailleurs spécialisés dans la protection de l'enfant acceptent de financer des projets multisectoriels qui impliquent la participation d'acteurs extérieurs à leur propre domaine, leur potentiel demeure largement inexploré.

## Recommandations principales

### Au gouvernement de la RCA :

1. Ratifier au plus vite le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés/OPAC.
2. Pénaliser explicitement, dans la législation nationale, le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants dans les hostilités.
3. Prendre toute mesure nécessaire afin de garantir l'application urgente des engagements pris par les groupes armés en matière de recrutement d'enfants pendant le Forum de Bangui: collaborer étroitement avec les Nations Unies en vue d'accélérer la libération de tous les enfants des groupes armés, et de faciliter la signature de Plans d'action assortis de délais d'exécution pour mettre fin au recrutement d'enfants.
4. Poursuivre le travail mené en coopération avec les Nations Unies et les agences nationales et internationales de protection de l'enfant afin de développer des approches à base communautaire pour la libération, l'adaptation psychosociale et la réintégration des enfants, et ce en accordant une attention spéciale aux filles, aux enfants séparés informellement, et aux enfants associés à des milices d'auto- défense.
  - a Veiller à ce que les enfants, les parents et les communautés – y compris les familles d'accueil transitoire – soient consultés et qu'ils participent étroitement et activement à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de réintégration ;
  - b Prendre des mesures immédiates en vue d'établir ou de renforcer les structures communautaires locales, et notamment les écoles, les églises/mosquées, les réseaux de protection de l'enfant et les associations de jeunes ;
  - c Organiser un atelier national rassemblant les bailleurs et tous les acteurs dans le domaine de l'adaptation psychosociale et la réintégration des enfants, afin de promouvoir des approches multisectorielles et intégrées, qui incluent notamment des initiatives de relèvement précoce et de renforcement de la paix.

5. Augmenter drastiquement le financement consacré à l'éducation et à la formation professionnelle.
  - a Il faut pouvoir offrir une éducation formelle, inclusive, gratuite et de qualité à tous les enfants qui vivent en RCA ; l'éducation se doit d'être gratuite en vertu de la loi et dans la pratique.
  - b Il s'agit aussi de donner des formations et opportunités professionnelles concrètes aux enfants plus âgés qui ne peuvent pas retourner à l'école mais ont besoin de subvenir à leurs besoins par des activités génératrices de revenus immédiats.
6. Avec le soutien des agences de protection de l'enfant, mener une campagne nationale de sensibilisation sur les droits de l'enfant et les principes de la protection de l'enfant, y compris au niveau des instances gouvernementales et des communautés.

#### **Aux groupes armés :**

1. Procéder à la libération immédiate et sans condition de tous les enfants en les confiant aux agences de protection de l'enfant.
2. Prendre toutes les mesures nécessaires pour conclure des Plans d'action avec les Nations Unies en vue de planifier et mettre en œuvre une série de dispositions visant à prévenir le recrutement et l'utilisation de personnes de moins de 18 ans, et autres violations graves des droits de l'enfant. Solliciter l'assistance du gouvernement et des Nations Unies pour s'informer des mesures et moyens de suivi à mettre en place afin de respecter l'interdiction de recrutement et d'utilisation d'enfants.
3. Cesser d'inciter les enfants à la haine religieuse ou raciale.

## **À l'équipe pays des Nations Unies :**

1. Continuer de soutenir et conseiller le gouvernement afin de l'aider à :
  - a Assurer le respect des engagements pris par les groupes armés ;
  - b Développer une stratégie de réinsertion à base communautaire ;
  - c Organiser une campagne nationale de sensibilisation sur les droits de l'enfant ;
  - d Lutter contre l'impunité en renforçant les mécanismes judiciaires disponibles ;
2. Rechercher et garantir les ressources nécessaires à la prompte libération, adaptation psychosociale et réintégration de tous les enfants qui ont été associés aux groupes armés.
3. Renforcer les capacités des organisations de la société civile et des acteurs gouvernementaux en matière d'assistance psychosociale et de réintégration des enfants ; améliorer la coordination entre ces différents acteurs ; et harmoniser les normes afin de promouvoir l'adoption de pratiques optimales dans ces domaines.
4. Accélérer les démarches menant à la conclusion de Plans d'action avec les groupes armés. Veiller à ce que les groupes armés qui ont enfreint leurs Plans d'action à maintes reprises en continuant de recruter des enfants fassent l'objet d'une surveillance accrue.
5. Maintenir un dialogue régulier avec le gouvernement afin de partager les données relatives aux violations des droits de l'enfant, et guider/soutenir le gouvernement pour qu'il prenne les mesures qu'imposent de telles informations.

# OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport se fixe pour objectif de dresser un bilan des actions menées en République centrafricaine pour prévenir le recrutement d'enfants à des fins militaires et faciliter leur libération, adaptation psychosociale et réintégration. A ces fins, le rapport propose une série de recommandations.

Les constatations s'appuient sur les recherches effectuées en RCA par deux délégués d'Enfants Soldats International en juin 2015, complétées par des entretiens téléphoniques et une étude documentaire en 2015-2016. La documentation d'incidents spécifiques ne faisait pas partie de ce travail. En outre, ce rapport se concentre sur les acteurs du conflit armé de 2012-2015 et ne s'attarde pas sur la participation d'enfants au sein de l'Armée de résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army/LRA*), qui est certes encore active dans l'est de la RCA mais qui n'était pas un acteur principal de la crise la plus récente.<sup>1</sup>

Des entretiens ont été menés avec des fonctionnaires de haut niveau des ministères de la Justice, de la Défense et des Affaires sociales ; avec le Haut-commissaire du gouvernement pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion/DDR et la réforme du secteur de la sécurité/RSS ; avec des représentants de l'UNICEF, de la MINUSCA (Sections Protection de l'enfant, DDR et RSS) ; avec 13 organisations de protection de l'enfant et autres acteurs qui travaillent avec des enfants associés avec les groupes armés ; et finalement avec des chefs religieux chrétiens et musulmans.<sup>2</sup>

Au cours du mois d'avril 2016, une ébauche du rapport et de ses recommandations a été partagée avec tous les interlocuteurs qu'Enfants Soldats International avait rencontrés en juin 2015. Au total, 11 de ces interlocuteurs (au sein du gouvernement et de l'Equipe pays des Nations Unies, et parmi les acteurs nationaux et internationaux en

<sup>1</sup> *Rapport du Secrétaire général, Le sort des enfants en temps de conflit armé (A/69/926)*, 5 juin 2015, paragraphe 122: [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/69/926&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/926&referer=/english/&Lang=F).

<sup>2</sup> Pour des raisons de sécurité, Enfants Soldats International a décidé de maintenir la confidentialité de toutes les personnes avec lesquelles ses représentants ont mené des entretiens.

protection de l'enfant) ont communiqué leurs commentaires et recommandations par entretiens électroniques ou téléphoniques. Leurs suggestions expertes ont été intégrées au présent rapport et en renforcent sa portée. Le bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire-général pour les enfants et les conflits armés a également été consulté et a fourni des commentaires qui ont enrichi ce document.

Enfants Soldats International tient à remercier pour leur assistance tous ceux qui ont pris le temps de soutenir ce projet, et espère pouvoir renforcer cette coopération à l'avenir. Nous avons bon espoir que ce rapport contribuera aux efforts visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les hostilités en RCA, et à promouvoir une assistance à leur adaptation psychosociale et réintégration plus efficace et systématique.

**CENTRAFRIQUE NOTRE PAYS  
L'INTERET NATIONAL D'ABORD!**



L'interet national: Centre  
de Bangui, juin 2015



# CONTEXTE : LE CONFLIT DE 2012-2015

## La prise de pouvoir par la Séléka

La crise que connaît actuellement la RCA est la plus grave qu'elle ait connue depuis l'indépendance obtenue face à la France en 1960. Un conflit avait éclaté en 2005 entre le gouvernement du président François Bozizé et des groupes armés qu'il avait isolés politiquement après les avoir utilisés pour prendre le pouvoir en mars 2003. Une période de relative stabilité avait suivi des négociations de paix, mais ces mêmes groupes se sont à nouveau soulevés fin 2012. Rassemblant des combattants des zones marginalisées du nord-est du pays ainsi que des régions frontalières du Tchad et du Soudan, ils ont formé la « Séléka », une coalition armée à prédominance musulmane, et ont entrepris d'avancer sur Bangui. En mars 2013, deux mois après l'échec de l'accord de Libreville et du cessez-le-feu qui l'accompagnait,<sup>3</sup> la Séléka renversait le président Bozizé. Son chef, Michel Djotodia, s'autoproclamait président.

Tout au long de l'année 2013, le pays s'est enfoncé de plus en plus profondément dans le conflit et dans un climat de non-droit. Des violations généralisées des droits humains perpétrées par les troupes victorieuses de la Séléka ont provoqué l'émergence des Anti-Balaka, un mouvement armé décentralisé constitué de milices d'auto-défense chrétiennes et animistes soutenues par le gouvernement de François Bozizé. Les milices Anti-Balaka gagnent alors en force et organisation, particulièrement lorsqu'elles sont rejointes par des déserteurs des forces armées et de sécurité loyales à l'ex-président. Rapidement, les Anti-Balaka ont commencé à commettre des exactions à l'encontre de la minorité musulmane du pays, et ont lancé une attaque majeure contre la Séléka à Bangui en décembre 2013, ce qui a déclenché une vague de violence persistante entre les deux communautés à l'échelle nationale. Incapable de rétablir l'ordre, le président Djotodia a fini par dissoudre la Séléka en septembre 2013 et à démissionner peu après, en janvier 2014.

3 Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et la Coalition SELEKA (UFDR, CPJP, CPSK, UFR), 11 janvier 2013.

## Transition

Le gouvernement de Michel Djotodia est immédiatement remplacé par une administration transitoire dirigée par l'ancienne maire de Bangui, madame Catherine Samba-Panza. En parallèle, l'ex-Séléka a commencé à se retirer dans le nord-est de la RCA, mais sans avoir été désarmée. Les Anti-Balaka ont ainsi pu contrôler la majeure partie du sud-ouest, y compris Bangui. Des combats sporadiques ont perduré, particulièrement dans le centre du pays. Le déplacement de la population musulmane s'est considérablement accéléré ; des milliers de musulmans se sont enfuis vers le nord dans les zones contrôlées par la Séléka, ou vers le Tchad et le Cameroun, alors que de nombreux autres restaient coincés dans des enclaves à travers le pays.<sup>4</sup> Malgré les accords de cessez-le-feu de Brazzaville<sup>5</sup> de juillet 2014 qui définissaient les conditions d'un processus de transition, des affrontements violents se sont poursuivis tout au long de l'année 2015 – les deux parties commettant d'innombrables exactions, meurtres, viols et actes de torture, et continuant de recruter et d'utiliser à des fins militaires des enfants en nombres importants.

Des efforts non négligeables vers une tentative de réconciliation nationale ont été effectués dans le cadre du Forum de Bangui en mai 2015, qui a rassemblé des représentants du gouvernement transitoire, du parlement, des groupes armés, de la société civile et des chefs religieux. Au cours de ce forum, les groupes armés ont signé un accord de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement/DDRR et se sont engagés à libérer des milliers d'enfants.<sup>6</sup> Ce processus de DDRR n'a cependant pas encore débuté et, dans un contexte où les tensions intercommunautaires persistent, la situation reste extrêmement instable. Fin septembre 2015, des affrontements intercommunautaires mortels ont éclaté à Bangui, que les troupes de l'ONU ont eu du mal à maîtriser. Des centaines de civils ont été tués, y compris au moins 62 enfants, et des centaines d'enfants ont été utilisés dans ces combats.<sup>7</sup> Ces incidents ont constitué la dernière éruption majeure de violence en RCA.

4 Human Rights Watch, « République centrafricaine : Les musulmans sont pris au piège dans des enclaves », 22 décembre 2014: <https://www.hrw.org/fr/news/2014/12/22/republique-centrafricaine-les-musulmans-sont-pris-au-piege-dans-des-enclaves> et « République centrafricaine : Pris au piège dans la zone de conflit », 20 janvier 2015: <https://www.hrw.org/fr/news/2015/01/20/republique-centrafricaine-pris-au-piege-dans-la-zone-de-conflit>.

5 *Accord de Cessation des Hostilités en République Centrafricaine*, 23 juillet 2014 : <http://www.peaceau.org/uploads/accord-cessation-hostilite-brazzaville-juillet-2014-seleka-balaka-merged-2222.pdf>.

6 UNICEF, « République centrafricaine : des groupes armés s'accordent à libérer des milliers d'enfants recrutés », 5 mai 2015: [http://www.unicef.org/french/media/media\\_81771.html](http://www.unicef.org/french/media/media_81771.html).

7 *Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République centrafricaine* (S/2016/133), 12 février 2016, paragraphes 22 et 27: [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/2016/133&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2016/133&referer=/english/&Lang=F).

En revanche, après trois ajournements, des élections présidentielles et législatives ont finalement pu avoir lieu le 30 décembre 2015, et après le second tour du 14 février 2016, Faustin Archange Touadéra, ancien recteur de l'université de Bangui, a été élu président. Il a officiellement pris ses fonctions le 30 mars 2016.

## Principales forces internationales

L'effondrement des forces de sécurité du pays suite au coup d'État de mars 2013 a laissé les populations civiles vulnérables face aux attaques de la Séléka et des Anti-Balaka. En juillet 2013 l'Union Africaine a autorisé le déploiement en RCA d'une mission de soutien sous conduite africaine. Cette mission, connue plus tard sous le sigle MISCA,<sup>8</sup> s'est vue entérinée à son tour en décembre 2013 par le biais de la résolution 2127 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui lui conférerait pour mandat de protéger les civils et de rétablir la sécurité et l'ordre public.<sup>9</sup> La même résolution a approuvé une intervention militaire française visant à soutenir la MISCA et l'aider à accomplir son mandat : l'Opération Sangaris a été déployée à partir de décembre 2013 et elle a atteint un effectif de 2 000 hommes dès février 2014.

En avril, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté à l'unanimité la résolution 2149 qui avait pour objet de remplacer la MISCA par la MINUSCA : une force militaire et de police de maintien de la paix, forte de près de 12 000 hommes. Le transfert d'autorité a eu lieu le 15 septembre 2014. Le mandat de la MINUSCA inclue la protection des civils, le soutien au processus de transition politique ainsi que des processus nationaux et internationaux de justice, et le désarmement, la démobilisation, la réhabilitation et la réinsertion des anciens combattants. Le paragraphe 14 de la résolution s'adresse à toutes les parties en soulignant « *qu'il faut accorder une attention particulière à la protection, à la libération, et à la réintégration de tous les enfants associés à des forces et des groupes armés.* »<sup>10</sup>

Le déploiement de ces forces internationales a réussi à instaurer un semblant de stabilité dans le pays, et à éviter des pertes encore plus conséquentes en vies humaines. Leur envergure opérationnelle se limite toutefois principalement aux centres urbains et à certains axes routiers principaux en laissant une grande partie de la population rurale à la merci des groupes armés.

8 La Mission internationale de soutien à la RCA, ou MISCA, a remplacé la Mission de consolidation de la paix en RCA, ou MICOPAX, une mission de la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale active en RCA depuis 2008. Voir : <http://www.peaceau.org/uploads/cps-com-385-rca-19-07-2013.pdf>.

9 Résolution 2127 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2013), 5 décembre 2013: <http://www.un.org/press/fr/2013/CS11200.doc.htm>.

10 Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine/MINUSCA, paragraphe 14: <http://www.un.org/press/fr/2014/CS11349.doc.htm>.

# RECRUTEMENT D'ENFANTS : AMPLEUR ET CAUSES

Avant qu'ils ne fusionnent pour former la Séléka d'une part, et les Anti-Balaka de l'autre, pratiquement tous les groupes et milices armés de RCA étaient réputés pour recruter et utiliser des enfants [voir encadré].<sup>11</sup> En 2011 les agences de protection de l'enfant exprimaient déjà leur préoccupation face à la nature « endémique » de ce problème au sein des milices communautaires qui par la suite ont constitué les Anti-Balaka.<sup>12</sup> Beaucoup de ces milices d'auto-défense avaient également été utilisées comme auxiliaires des forces armées dans le cadre des opérations menées contre les groupes armés.<sup>13</sup> De la même manière, les groupes armés qui ont ensuite fusionné pour créer la Séléka étaient déjà des recruteurs persistants d'enfants. Les efforts menés pour engager un dialogue avec les groupes armés avaient obtenu certains succès avant le présent conflit. Deux groupes avaient signé des Plans d'action avec les Nations Unies pour faire sortir les enfants de leurs rangs, et un groupe s'était engagé à mettre un terme au recrutement d'enfants.<sup>14</sup> Même si la mise en œuvre de ces engagements restait partielle, le recrutement d'enfants et autres exactions avaient commencé à décliner lentement.<sup>15</sup>

11 *Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République centrafricaine* (S/2011/241), 13 avril 2011, paragraphes 17-19: [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=S/2011/241&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2011/241&referer=/english/&Lang=F).

12 Global Child Protection Cluster, *Revue Documentaire : République centrafricaine*, août 2013.

13 Child Soldiers International, *Louder than words: An agenda for action to end state use of child soldiers*, page 84: [http://child-soldiers.org/global\\_report\\_reader.php?id=562](http://child-soldiers.org/global_report_reader.php?id=562) (en anglais).

14 RSSG Coomaraswamy assiste à la signature d'un plan d'action pour la libération des enfants en République centrafricaine », 21 novembre 2011: <https://childrenandarmedconflict.un.org/press-release/21-nov-2011-car-action-plan>.

15 *Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé* (A/67/845-S/2013/245), 15 mai 2013, paragraphe 36: [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/67/845&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/67/845&referer=/english/&Lang=F).

**Principaux groupes armés connus pour recruter et utiliser des enfants dans le cadre des hostilités avant le début du conflit de décembre 2012<sup>16</sup>:**

- 1. Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie/APRD. Ce groupe avait signé un Plan d'action avec les Nations Unies en 2011.**
- 2. Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix/CPJP. Ce groupe avait également signé un Plan d'action en 2011.**
- 3. Front Démocratique du Peuple Centrafricain/FDPC.**
- 4. Armée de résistance du Seigneur/LRA.**
- 5. Mouvement des Libérateurs Centrafricains pour la Justice/MLCJ.**
- 6. Milices d'auto-défense soutenues par le gouvernement.**
- 7. Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement/UFDR. Ce groupe s'était engagé à mettre un terme au recrutement d'enfants à deux reprises : en 2007 et 2011.**

<sup>16</sup> Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/66/782-S/2012/261), 26 avril 2012, paragraphe 19 et Annexe I (page 48): <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=%20A/66/782>.

Toutefois, à partir de décembre 2012 les chiffres relatifs au recrutement d'enfants et à d'autres exactions ont augmenté en flèche. En 2013, le Secrétaire général des Nations Unies signalait dans son rapport que la Séléka comme les Anti-Balaka recrutait et utilisait systématiquement des enfants et estimait que cela concernait « plusieurs milliers d'enfants ». <sup>17</sup> En outre, beaucoup d'incidents n'étaient pas documentés et rapportés en raison du manque d'accès et des capacités de contrôle limitées des agences de protection de l'enfant. Avant le conflit, l'UNICEF estimait à 2 000 <sup>18</sup> le nombre d'enfants soldats en RCA. En septembre 2015, l'agence estimait que jusqu'à 10 000 avaient été recrutés au sein des groupes armés. <sup>19</sup>

Il est important de relever que les Forces armées centrafricaines/FACA en tant que telles n'ont pas recruté des enfants pendant la crise, car elles se sont dissoutes à la suite de la prise du pouvoir par la Séléka. Si certains éléments ex-FACA sont responsables de recrutement et d'utilisation d'enfants, c'est au sein des Anti-Balaka ou des groupes Séléka, qu'ils ont rejoint après mars 2013.

17 *Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé* (A/68/878-S/2014/339) 15 mai 2014, paragraphe 38: [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/68/878&referer=/english&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/68/878&referer=/english&Lang=F).

18 UNICEF, « 41 enfants libérés des groupes armés en République centrafricaine » (« 41 children are released from armed groups in the Central African Republic »), 29 mai 2013 : [http://www.unicef.org/media/media\\_69392.html](http://www.unicef.org/media/media_69392.html).

19 UNICEF, « République centrafricaine : des enfants brutalement pris pour cible lors des violences du weekend », 28 septembre 2015: [http://www.unicef.org/french/media/media\\_85654.html](http://www.unicef.org/french/media/media_85654.html).

## Schémas de recrutement

### **Comment les Séléka et les Anti-Balaka ont-ils commencé à recruter des enfants?**

Jusqu'au début du conflit en décembre 2012, la majorité des cas de recrutement et d'utilisation d'enfants étaient signalés dans les zones du nord du pays où régnait davantage d'instabilité et dans lesquelles opéraient depuis de nombreuses années des groupes armés opposés au gouvernement de François Bozizé. En 2012, ces groupes ont formé la coalition de la Séléka qui comprenait la Convention patriotique pour le salut du Kodro/CPSK ; la CPJP ; et l'UFDR. Les groupes armés de la Séléka avaient en commun un programme politique et une structure de commandement militaire.<sup>20</sup> Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette coalition, les groupes disposaient d'une représentation politique et militaire, de processus de recrutement et d'entraînement ainsi que d'équipements et d'infrastructures relativement sophistiqués.

Après le début du conflit et tout au long de l'année 2013, alors que les combats s'intensifiaient, les groupes armés de la Séléka (y compris la CPJP et l'UFDR, qui s'étaient engagés auprès des Nations Unies à libérer les enfants) ont intensifié le recrutement et l'utilisation d'enfants. De nombreux enfants associés à la Séléka ou à l'ex-Séléka sont alors passés par un processus formel de recrutement qui impliquait d'être séparés de leurs familles, de s'entraîner au maniement des armes et d'échanger leurs vêtements civils contre des tenues militaires.<sup>21</sup>

A l'opposé de ce modèle, les Anti-Balaka n'ont pas de programme politique, de tradition militaire et n'ont aucune structure centralisée de commandement.<sup>22</sup> Ils ont surgi d'une mobilisation communautaire spontanée et massive. Comme c'est le cas de nombreuses milices d'auto-défense, le recrutement au sein des groupes armés reste le plus souvent informel et il n'existe qu'une distinction ténue entre vie civile et vie militaire : les membres des milices ne sont pas nécessairement entraînés et ne portent pas d'uniformes, et ils continuent le plus souvent de vivre chez eux.

Les agences de protection de l'enfant indiquent que les recrutements d'enfants chez les Anti-Balaka ont augmenté pour atteindre des niveaux sans précédents à partir de 2013 lorsque des communautés entières ont commencé à se mobiliser et à s'organiser pour se

20 International Crisis Group/ICG, *République centrafricaine: Les urgences de la transition, Rapport Afrique N°203*, 11 juin 2013, « Annexe B: Commandement militaire de la Séléka », page 37 : <http://www.crisisgroup.org/-/media/Files/africa/central-africa/203-centrafrique-les-urgences-de-la-transition.pdf>.

21 Entretiens avec des acteurs en protection de l'enfant, Bangui, 2-16 juin 2015.

22 ICG, *Centrafrique : Les racines de la violence, Rapport Afrique N°230*, 21 septembre 2015, pages 11-13: <http://www.crisisgroup.org/-/media/Files/africa/central-africa/central-african-republic/230-centrafrique-les-racines-de-la-violence.pdf>.

défendre en réaction contre les exactions de la Séléka. Certaines agences avancent que des dizaines ou des centaines de milliers d'enfants auraient pu être associés aux groupes Anti-Balaka.

Cela ne signifie pas que tous les enfants associés aux Anti-Balaka les ont rejoints de manière volontaire. En réalité, beaucoup y ont été forcés, ou contraints d'une manière ou d'une autre. De même, Enfants Soldats International a découvert que des deux côtés, des familles et/ou des communautés attendaient de leurs enfants qu'ils rejoignent les groupes armés, ou même les y encourageaient. Dans les deux cas, le manque d'accès à l'éducation et l'absence d'opportunités économiques ont été des facteurs déterminants [voir ci-dessous].

### ***L'auto-mobilisation : une idée fallacieuse***

Selon les recherches menées par Enfants Soldats International,<sup>23</sup> beaucoup d'enfants ont témoigné qu'ils avaient intégré des groupes armés « volontairement ». A quelques exceptions près, les enfants rejoignaient un groupe armé en fonction de leur affiliation ethnique et religieuse, même si des expériences individuelles, souvent douloureuses, jouaient également un rôle dans leurs décisions. De nombreux enfants, par exemple, se sont joints aux groupes armés après avoir perdu un parent ou un proche, ou suite à une attaque contre leur famille ou leur communauté. Parmi les motivations premières on observe principalement un besoin de protection, un désir de vengeance, ainsi qu'un sentiment de devoir défendre sa famille et sa communauté.

Dans un pays que caractérisent une pauvreté extrême et la faillite de l'Etat, la violence armée et l'économie illégale peuvent offrir des possibilités prometteuses de gains immédiats sous forme d'extorsion et de pillage.<sup>24</sup> Il n'est pas surprenant, en conséquence, que des enfants se soient enrôlés dans les groupes armés pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles ; soit parce que le conflit et la perte d'un parent avaient réduit à néant leurs moyens de subsistance, soit parce qu'ils considéraient la vie militaire comme une opportunité économique. Encouragés dans certains cas par des membres de leur famille et dans d'autres tentés par les promesses d'enrichissement des recruteurs, des enfants ont intégré des groupes armés en quête de nourriture, d'un statut ou d'un revenu, et certains parmi eux

23 Entretiens menés à Bangui du 2 au juin 2015, avec 13 organisations et autres acteurs de la protection de l'enfant qui travaillent étroitement avec des enfants anciennement associés aux forces et groupes armés ; entretiens avec des employés et des consultants de l'UNICEF de juin 2015 à juillet 2016 ; Save the Children, *Caught in a Combat Zone: the urgent need to demobilize children from armed groups in the Central African Republic*, novembre 2014 : [https://www.savethechildren.net/sites/default/files/CAF-cf-13\\_CaughtInACombatZone\\_16Dec14.pdf](https://www.savethechildren.net/sites/default/files/CAF-cf-13_CaughtInACombatZone_16Dec14.pdf).

24 ICG, *La crise centrafricaine : de la prédation à la stabilisation*, Rapport Afrique N°219, 17 juin 2014 : <http://www.crisisgroup.org/-/media/Files/africa/central-africa/central-african-republic/219-la-crise-centrafricaine-de-la-predation-a-la-stabilisation.pdf>.



espéraient même qu'ils finiraient par être intégrés dans les forces armées nationales. Certains d'entre eux ont reconnu par la suite qu'ils avaient été trompés.<sup>25</sup>

Toutes les formes de recrutement de mineurs par des groupes armés sont interdites en vertu du droit international en vigueur. Quelles que soient les circonstances, il est absolument interdit aux groupes armés de recruter ou d'utiliser dans les hostilités des personnes âgées de moins de 18 ans. Que des enfants aient rejoint les groupes armés sans coercition ne saurait en aucun cas signifier qu'ils aient donné un consentement libre et éclairé. Un consentement éclairé exige une maturité suffisante de la part de l'enfant pour comprendre pleinement les conséquences de sa décision. Pour que le consentement soit libre, il faudrait que l'enfant ait d'autres options pour subvenir à ses besoins économiques et sociaux. Recruter des enfants dans un groupe armé ne peut être considéré que comme une exploitation de leurs vulnérabilités personnelles et socio-économiques, indépendamment d'une apparente intégration volontaire de leur part.

### **Enlèvements**

Enfants Soldats International a reçu des rapports selon lesquels la Séléka (et ultérieurement l'ex-Séléka) tout comme les Anti-Balaka auraient enlevé et/ou recruté des enfants de force pour les utiliser dans les hostilités ou dans des fonctions auxiliaires ; dans certains cas, ils les auraient menacés d'exécution s'ils tentaient de s'enfuir. Tant l'ex-Séléka que les Anti-Balaka ont aussi été accusés d'avoir enlevé des enfants qu'ils soupçonnaient d'être des informateurs.<sup>26</sup> De tels incidents ne semblent toutefois pas avoir été systématiques ou généralisés.

<sup>25</sup> Save the Children, *Caught in a Combat Zone*.

<sup>26</sup> *Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé* (S/2016/133), paragraphes 40-41.



Photo prise mi-juin à Bambari auprès des enfants libérés un mois plus tôt. Gris gris utilisés par les Anti-Balaka, ramenés spontanément aux animateurs en leur disant « on est en sécurité maintenant, on n'a plus besoin de cela »

## Recours au mensonge et à l'endoctrinement

Des rapports fiables et cohérents ont indiqué que des commandants de la Séléka et des Anti-Balaka auraient fréquemment menti aux enfants pour les inciter à rejoindre leurs rangs. Manipuler leurs espoirs et leurs craintes, minimiser les dangers de la vie militaire tout en exagérant ses avantages, endoctriner les enfants et les inciter à la haine religieuse et raciale de ceux perçus comme l'ennemi, et encourager des sentiments de vengeance sont autant de tactiques utilisées dans ce but. Ce faisant, ils utilisaient une rhétorique tout à fait semblable à celle de l'ancien président Bozizé, qui au tout début du conflit, en appelait aux jeunes du pays pour qu'ils prennent les armes contre ceux qu'il qualifiait de « terroristes étrangers » et d'extrémistes.<sup>27</sup> En janvier 2014, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés/RSSG affirmait que des enfants étaient « manipulés par les deux parties en conflit, et divisés en fonction de leur appartenance religieuse ».<sup>28</sup> Un chef religieux travaillant auprès d'enfants anciennement associés aux Anti-Balaka a expliqué à Enfants Soldats International qu'on disait à ces enfants : « *'Les musulmans sont nos ennemis'. C'est réducteur mais les enfants ne font pas la part des choses. Une fois qu'on leur a mis ça dans la tête, ils y vont. On ne peut plus les arrêter.* »<sup>29</sup>

Dans le but de retenir les enfants, la Séléka comme les Anti-Balaka leurs procuraient des talismans, aussi appelés *gris-gris*, ainsi que des médicaments traditionnels supposés les rendre invincibles dans les combats. Les chefs des milices Anti-Balaka, et un petit nombre de chefs Séléka, auraient également fourni des drogues aux enfants pour qu'ils ne ressentent aucune peur pendant les attaques, et certains ont eu recours à des pratiques d'initiations parfois violentes pour convaincre les enfants qu'ils étaient invulnérables.

Ces méthodes soulignent encore davantage à quel point il serait erroné de considérer comme « volontaire » l'association des enfants aux groupes armés. Contrairement aux commandants adultes qui les recrutent, les enfants sont beaucoup moins capables d'apprécier les dangers de la vie militaire. Un ex-enfant soldat interrogé par Save the Children déclarait : « *Il n'y a aucun avantage pour les enfants*

27 Voir Amnesty International, *Nettoyage ethnique et tueries intercommunautaires en République centrafricaine* : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2014/02/central-african-republic-ethnic-cleansing-sectarian-violence>, 12 février 2014, page 7. Voir également SRSZ Zerrougui, « La Représentante spéciale Zerrougui met en garde contre le ré-recrutement d'enfants en République centrafricaine » (« Special Representative Zerrougui warns of re-recruitment of children in the Central African Republic »), 21 janvier 2013 : « On rapporte que le gouvernement appelle les jeunes de Bangui à se mobiliser et s'armer pour faire face aux groupes armés avec les milices. » <http://childrenandarmedconflict.un.org/press-releases/car0113> (traduction de Child Soldiers International).

28 « Déclaration de Mme Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, au Conseil de sécurité sur la situation en République centrafricaine », 22 janvier 2014 (traduction d'Enfants Soldats International) : <http://reliefweb.int/report/central-african-republic/statement-srsg-leila-zerrougui-security-council-central-african> (en anglais).

29 Entretien avec un chef religieux, Bangui, 6 juin 2015.

*à rejoindre les groupes armés. Je veux que les enfants prennent conscience de cela et qu'ils ne rejoignent plus jamais un groupe armé. Bien souvent nous sommes sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool, et cela nous incite à faire des choses que nous ne ferions jamais autrement. Je tiens vraiment à ce que ce message soit entendu ».<sup>30</sup>*

## **Rôle des enfants au sein des groupes armés**

Des enfants parfois âgés d'à peine huit ans ont été recrutés par les groupes armés et utilisés comme combattants, gardes, porteurs, messagers, espions, cuisiniers et à des fins sexuelles. Que ce soit au sein de la Séléka ou des Anti-Balaka, des filles et des garçons ont été entraînés au combat et au maniement d'armes légères comme des AK47, des couteaux et des machettes. Seuls les Séléka fournissaient des uniformes, alors que les Anti-Balaka portaient des tenues civiles souvent ornées d'amulettes ainsi que d'autres accoutrements magiques.

Les enfants utilisés comme combattants étaient souvent déployés sur la ligne de front. De très nombreux enfants avaient pour tâche de surveiller des barrages routiers et d'extorquer de l'argent ou des biens aux voyageurs ; ils remettaient ensuite ce butin à leur commandant qui leur en reversait une partie. Les enfants les plus jeunes étaient habituellement utilisés dans des rôles d'appui, pour préparer la nourriture, laver les vêtements, ou bien servaient de messagers, porteurs, ou gardiens de fétiches (chez les Anti-Balaka). Les Nations Unies ont également documenté l'utilisation d'enfants comme boucliers humains.<sup>31</sup> Des allégations selon lesquelles des enfants auraient été utilisés pour travailler dans des mines par certains groupes armés n'ont pas encore été vérifiées.

La forte stigmatisation qui résulte de la violence sexuelle entraîne un défaut substantiel de signalement de ce type d'abus. Les Nations Unies ont cependant reçu des rapports selon lesquels de nombreuses filles et quelques garçons auraient été utilisés à des fins sexuelles, et notamment lors de viols collectifs.<sup>32</sup>

<sup>30</sup> Save the Children, *Caught in a Combat Zone*, page 5.

<sup>31</sup> *Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République centrafricaine* (S/2016/133), paragraphe 22.

<sup>32</sup> UNICEF, « Des enfants pris pour cible lors des atrocités en cours en République centrafricaine », 6 décembre 2013: [http://www.unicef.org/french/media/media\\_71293.html](http://www.unicef.org/french/media/media_71293.html) ; « République centrafricaine : plus de 6000 enfants soldats participeraient aux combats, selon les Nations Unies » (« Central African Republic: over 6,000 child soldiers may be involved in fighting, UN says »), 17 janvier 2014: [http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=46954#.VhOIP\\_lVhHw](http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=46954#.VhOIP_lVhHw) (en anglais); Save the Children, *Caught in a Combat Zone* ; voir également les cas de viols et de violences sexuelles perpétrés contre la population civile et documentés par les Nations Unies dans le *Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République centrafricaine* (S/2016/133), paragraphes 28-31.

## La pénurie éducative : cause déterminante

S'il est vrai que le conflit a été le principal phénomène déclencheur de l'association d'enfants avec les groupes armés en RCA, il n'en reste pas moins que d'autres facteurs socioéconomiques sous-jacents ont également joué un rôle de causalité. L'accès à l'éducation et la sécurité des écoles sont reconnus pour être des facteurs qui contribuent à protéger les enfants contre toute implication dans les conflits armés. Toutefois en RCA, ces remparts contre le recrutement sont affaiblis par l'omniprésence de l'insécurité et le sous-investissement chronique dans le secteur de l'éducation.<sup>33</sup>

Il en résulte que beaucoup d'enfants ne peuvent pas aller à l'école et sont à la recherche de moyens de subsistance alternatifs. Selon l'UNICEF, les enfants non scolarisés sont les plus vulnérables face au recrutement des groupes armés.<sup>34</sup> Quatre des six enfants dont le témoignage figure dans le rapport de Save the Children sur le recrutement d'enfants en RCA ont expliqué qu'ils avaient intégré un groupe armé après avoir abandonné l'école.<sup>35</sup>

Le système éducatif centrafricain déjà déficient auparavant s'est davantage affaibli après le début du conflit en décembre 2012, lorsque plusieurs écoles ont été fermées et que d'autres ont été attaquées et occupées par les groupes armés ou les forces armées nationales.<sup>36</sup> De nombreuses écoles ont été pillées. En outre, le trajet à l'école exposait de nombreux enfants à différents dangers sur la route, et notamment aux risques de recrutement par les groupes armés. Cette situation a entraîné une diminution drastique de la fréquentation des écoles : en octobre 2013, l'UNICEF a exprimé sa préoccupation quant au fait que 70 pour cent des enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire en RCA n'allaient pas à l'école.<sup>37</sup> Une telle situation répétée à travers l'ensemble du pays, faisait des enfants des proies encore plus faciles face au recrutement des groupes armés.

33 Selon l'UNICEF, entre 2008 et 2012, 78 % des garçons et 60 % des filles étaient scolarisés dans le primaire ; pour la même période, la scolarisation dans le secondaire était de 18 % pour les garçons et de 10 % pour les filles. [http://www.unicef.org/infobycountry/car\\_statistics.html](http://www.unicef.org/infobycountry/car_statistics.html).

34 UNICEF, « Des enfants pris pour cible lors des atrocités en République centrafricaine ».

35 « Avant le début des combats, j'allais à l'école. Mais après le début des violences, je me suis trouvée livrée à moi-même, je n'avais plus rien à faire » (fille qui a rejoint la Séléka lorsqu'elle avait 16 ans), Save the Children, *Caught in a Combat Zone* (traduction par Enfants Soldats International).

36 Voir Watchlist, *Elèves vulnérables, écoles en danger : Attaques et utilisation militaire des écoles en République centrafricaine*, septembre 2015, page 7, « Selon une évaluation publiée par le Cluster éducation en avril 2015, environ 29,6 % des 335 écoles étudiées ont été attaquées et 8,4 % ont été utilisées par des groupes armés et par des forces de maintien de la paix internationales entre 2012 et avril 2015. En février 2014, 65 % des écoles étaient fermées » : [http://watchlist.org/wordpress/wp-content/uploads/fr2144-Watchlist-CAR\\_LR.pdf](http://watchlist.org/wordpress/wp-content/uploads/fr2144-Watchlist-CAR_LR.pdf).

37 UNICEF, « Soixante-dix pour cent des écoliers ne sont toujours pas retournés en classe » (« Seventy per cent of school children still not in classrooms »), 18 octobre 2013: [http://www.unicef.org/media/media\\_70686.html](http://www.unicef.org/media/media_70686.html) (en anglais).

# LES DÉFIS DE LA DÉMOBILISATION

## Des débuts difficiles

Le travail des Nations Unies avec la Séléka sur le sujet du recrutement d'enfants a été engagé dès décembre 2012, avant que le groupe n'atteigne la capitale et ne se saisisse du pouvoir. Initialement les négociations ont été difficiles parce que les commandants refusaient de libérer des enfants dont ils affirmaient avoir besoin pendant l'offensive en cours.<sup>38</sup> Suite à la prise de Bangui par la Séléka en mars 2013, l'UNICEF a immédiatement demandé aux autorités nouvellement en place d'organiser la libération de tous les enfants.<sup>39</sup> Après des mois de négociations impliquant la mission des Nations Unies, les agences de protection de l'enfant ont réussi à obtenir l'accès à quatre sites basés à Bangui, dans lesquels des membres de la Séléka avaient été regroupés pour être désarmés aux termes de l'accord de Libreville.<sup>40</sup>

Ce n'est qu'à partir de la fin de l'année 2013<sup>41</sup> que les plans de démobilisation des enfants recrutés par la Séléka ont sérieusement débuté. Toutefois, après la contre-offensive des Anti-Balaka sur Bangui en décembre 2013 et la démission de Michel Djotodia en janvier 2014, les combattants de l'ex-Séléka ont commencé à se replier vers le nord du pays. L'accès à ces groupes est devenu alors pratiquement impossible, et les efforts de démobilisation ont été concentrés sur les Anti-Balaka plus accessibles parce que se trouvant au sud.

Le dialogue avec les Anti-Balaka a été initié en avril 2014, mais comme avec la Séléka, ils ont initialement fait preuve de résistance. Certains chefs Anti-Balaka refusaient de rencontrer les représentants des Nations Unies et prétendaient que si des enfants étaient associés avec eux c'était uniquement pour leur protection. De plus, les chaînes de commandements n'étaient pas clairement définies et il n'y avait pas

38 « Ils ne voulaient pas libérer les enfants parce qu'il est bien connu que ce sont de bons soldats », expliquait le représentant de l'UNICEF de l'époque qui a dirigé les négociations (traduction d'Enfants Soldats International), Vice News, « *Meet the Man Who Rescues Child Soldiers* », 14 mai 2014: <https://news.vice.com/article/meet-the-man-who-rescues-child-soldiers> (en anglais).

39 UNICEF, « L'UNICEF condamne les nouveaux recrutements d'enfants par les groupes armés en République centrafricaine » (« UNICEF condemns new recruitment of children by armed groups in the Central African Republic »), 12 avril 2013: [http://www.unicef.org/media/media\\_68681.html](http://www.unicef.org/media/media_68681.html) (en anglais).

40 *Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement de la République centrafricaine et la coalition SELEKA (UFDR, CPJP, CPSK, UFR)*, 11 janvier 2013, article 4: « Les troupes de la Coalition SELEKA doivent être cantonnées dans les localités à convenir de commun accord sous la supervision de la MICOPAX ».

41 *CAR Humanitarian Situation Report*, 2 janvier 2014: [http://www.unicef.org/appeals/files/UNICEF\\_CAR\\_SitRep\\_2\\_January\\_2014.pdf](http://www.unicef.org/appeals/files/UNICEF_CAR_SitRep_2_January_2014.pdf) (en anglais).

d'interlocuteurs réguliers. L'Equipe spéciale s'est alors adressée à des prêtres et à des notables locaux pour entrer en contact avec les chefs des milices. Grâce à l'intervention de ces médiateurs, l'UNICEF et la MINUSCA ont convoqué une réunion rassemblant 72 chefs de milices Anti-Balaka de Bangui et des villes environnantes qui, même s'ils sont arrivés armés et avec une attitude méfiante, ont finalement accepté de libérer les enfants qui se trouvaient dans leurs rangs.<sup>42</sup>

Suite à ces engagements, les Nations Unies ont pu effectuer des visites dans les zones Anti-Balaka de Bangui et progressivement dans d'autres villes du sud. Contrairement à ce qui avait eu lieu avec les groupes de la Séléka, il n'a pas été possible de regrouper les membres des Anti-Balaka, et ils ont continué à porter des armes au sein même de leurs communautés. Des centaines d'enfants ont été identifiés et sortis des Anti-Balaka au cours des mois qui ont suivi. Au total 2 807 enfants ont été démobilisés en 2014 (2 158 garçons et 649 filles),<sup>43</sup> et la majorité d'entre eux (84 pour cent) provenaient des milices Anti-Balaka (2 354 Anti-Balaka, 439 ex-Séléka et 13 LRA).<sup>44</sup>

## Les promesses du Forum de Bangui

Les libérations d'enfants des groupes armés ont été interrompues pendant quelques mois début 2015, mais cette situation a évolué à nouveau suite au Forum de Bangui qui s'est tenu du 4 au 11 mai 2015. Les groupes armés ont confirmé à cette occasion leur volonté de coopérer avec les Nations Unies et se sont engagés à réaliser des progrès significatifs en matière de libération d'enfants.

Le forum national de réconciliation a rassemblé plus de 600 représentants des autorités transitoires et de la société civile. Suite à de nombreuses journées de négociation intensive entre l'UNICEF, la Section Protection de l'enfant de la MINUSCA et les représentants des groupes armés, 10 groupes armés ont signé un accord indiquant qu'ils mettaient un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants dès le début du forum [voir encadré].<sup>45</sup> Ils ont en outre accepté de faciliter l'identification des enfants en vue de leur libération immédiate et inconditionnelle, indépendamment de toute mise en œuvre d'un programme de DDRR à l'intention des adultes. Ils se sont également engagés à signer des Plans d'action avec les Nations Unies visant à mettre fin aux violations graves à l'encontre des enfants. Le ministre de la Défense et celui des Affaires sociales, le Représentant

42 Entretiens avec l'UNICEF, Bangui, 4-5 juin 2015.

43 Entretiens avec l'UNICEF, Bangui, juin 2015.

44 Entretiens avec l'UNICEF, Bangui, 4-5 juin 2015, et statistiques communiquées par l'UNICEF en RCA en avril 2016. Voir également : *Rapport de l'experte indépendante sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine*, Marie-Thérèse Keita Bocoum, au Conseil des droits de l'Homme, A/HRC/30/59, 24 juillet 2015: [http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session30/Documents/A\\_HRC\\_30\\_59\\_FRE.docx](http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session30/Documents/A_HRC_30_59_FRE.docx).

45 « Engagements des groupes politico-militaires participant au Forum de Bangui pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants ainsi que les autres violations graves des droits de l'enfant », 5 mai 2015.

spécial du Secrétaire-général des Nations Unies pour la RCA et le Représentant de l'UNICEF ont servi de témoins à la signature de cet accord le 5 mai 2015.

Immédiatement après le forum, 357 enfants ont été démobilisés des groupes de l'ex-Séléka et des milices Anti-Balaka, ce que l'UNICEF a qualifié de « la plus grande libération simultanée d'enfants associés à des groupes armés jamais effectuée en RCA depuis que les violences ont éclaté en 2012 ».<sup>46</sup> Des cérémonies de libération ont eu lieu à Bambari, la deuxième ville du pays, dans ce que de nombreux acteurs de la protection de l'enfance ont considéré comme une démonstration de bonne volonté de la part des groupes armés. Les enfants ont été confiés aux Nations Unies à des fins de profilage, adaptation psychosociale, réintégration et réunification familiale. Des centaines d'autres enfants ont depuis lors été sortis des groupes armés. L'UNICEF et la MINUSCA prévoient l'élaboration de Plans d'action pour mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants et autres violations par certains groupes armés, et pour accélérer la libération des enfants qui se trouveraient encore dans leurs rangs.<sup>47</sup> Ces plans ont été ralentis du fait d'une recrudescence de la violence en septembre 2015, mais au moins quatre rencontres avec des groupes armés du nord du pays ont eu lieu en avril 2016, dans le but de conclure des Plans d'action.<sup>48</sup> Depuis le Forum de Bangui et jusqu'en mars 2016 compris, 3 039 enfants (dont les 357 ci-dessus) ont été sortis des groupes armés : 1 513 en 2015 (1 268 garçons et 245 filles) et 1 526 en 2016 (1 102 garçons et 424 filles).<sup>49</sup>

46 UNICEF, « Des centaines d'enfants libérés par les groupes armés en République centrafricaine », 14 mai 2015 : <https://www.unicef.fr/contenu/espace-medias/des-centaines-d-enfants-liberes-par-les-groupes-armes-en-republique-centrafricaine>.

47 Entretiens avec l'UNICEF en RCA, 21 décembre 2015. Début 2015, l'UNICEF s'est fixée comme cible de démobiliser 3500 enfants d'ici à la fin de l'année ; après le Forum de Bangui, cette cible a été augmentée à 6 500 d'ici mai 2016.

48 Entretiens avec la MINUSCA (Section Protection de l'enfant), avril 2016.

49 Statistiques communiquées par l'UNICEF en RCA, avril 2016.



**Cet accord a été signé par  
les groupes armés suivants :**

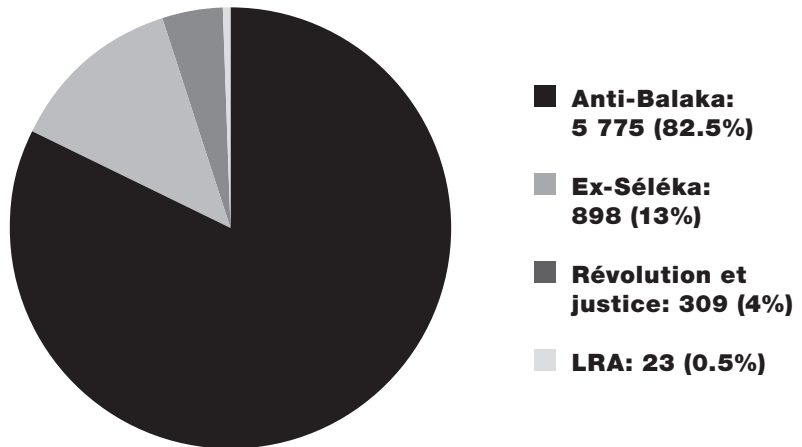
- 1. Anti-Balaka**
- 2. FDPC**
- 3. Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique/  
FPRC\***
- 4. MLCJ\***
- 5. Rassemblement patriotique pour le renouveau  
de la Centrafrique /RPRC\***
- 6. Révolution et justice/RJ**
- 7. Séléka Rénovée\***
- 8. Unité pour la paix en Centrafrique /UPC\***
- 9. Union des forces républicaines/UFR**
- 10. Union des forces républicaines fondamentales/UFRF)**

**\* Principaux groupes armés de l'ex-Séléka**

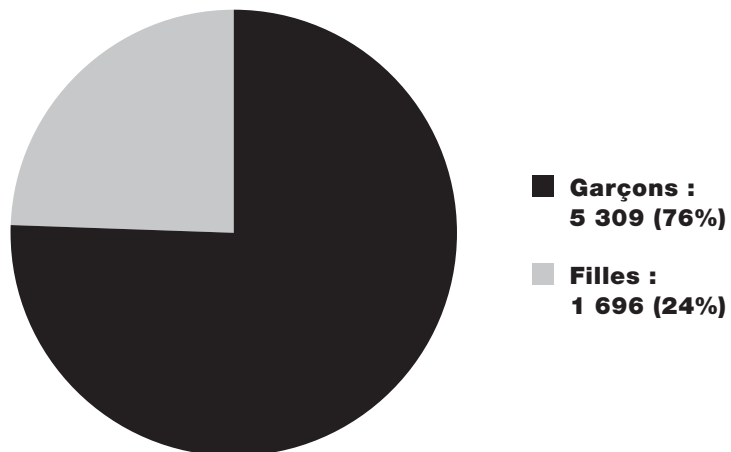


Photo prise mi-juin à Bambari auprès des enfants libérés un mois plus tôt. Enfants jouant aux dames dans le centre de transit où ils sont accueillis.

## Statistiques pour les 7 005 enfants démobilisés de janvier 2014 à mars 2016<sup>50</sup>



## Sexe des enfants démobilisés



<sup>50</sup> Statistiques communiquées par l'UNICEF en RCA, avril 2016.

## **Cadre opérationnel du processus de démobilisation et réintégration des enfants en RCA**

**L'UNICEF et la MINUSCA (Section Protection de l'enfant) assument conjointement la responsabilité du processus de libération, adaptation psychosociale et réintégration des enfants. La MINUSCA coordonne les phases de dialogue avec les groupes armés, identification et libération des enfants se trouvant au sein des groupes armés (aspects sécurité et politiques). L'UNICEF coordonne les processus de retour et de réintégration qui sont menés par un petit nombre d'ONG nationales et internationales. Les deux agences collaborent étroitement avec le gouvernement (ministère de la Défense, ministère des Affaires sociales, Haut-commissariat au DDR).**

### **Dialogue avec les groupes armés**

**La MINUSCA, qui est chargée du programme de DDRR pour les adultes, facilite le dialogue avec les groupes armés, leur sensibilisation, et l'accès aux enfants qui se trouvent dans leurs rangs, au nom de l'Equipe spéciale. Une fois le dialogue établi, l'UNICEF et la MINUSCA s'occupent conjointement des processus d'identification, de libération et de certification des enfants.**

### **Identification, certification et libération**

**Il est demandé aux commandants des groupes armés d'identifier et de déclarer les enfants ; les Nations Unies vérifient alors ces informations par le biais d'un processus de certification. Cela implique la participation de travailleurs sociaux formés afin d'interroger les individus concernés et vérifier leur âge, la date de leur recrutement et le nom de leur commandant. Ce processus initial de documentation est mené sous stricte supervision de l'ONU dans la mesure où il s'agit d'une procédure sensible qui alimente le mécanisme de surveillance et de communication des informations (« Monitoring and Reporting Mechanism/ MRM ») qui à son tour rend compte au Conseil de sécurité des Nations Unies. Les enfants certifiés comme tels reçoivent alors des certificats individuels ou collectifs de libération, signés par les commandants et contresignés par un représentant local du ministère des Affaires sociales. Suite à une évaluation médicale, le profil de chaque enfant est alors établi.**

### **Profilage**

**Les informations rassemblées au cours du processus de certification ne sont pas entièrement fiables dans la mesure où elles ont été données alors que les enfants concernés étaient encore associés au groupe armé et sous l'influence de leurs commandants. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'établir un profil en vue de déterminer la situation individuelle et les besoins de chacun d'entre eux. Cela consiste en une série d'entretiens approfondis menés avec les enfants en vue de rassembler des informations détaillées sur leurs antécédents et les expériences qu'ils ont vécues au sein du groupe armé. Ce travail intensif est mené sous la responsabilité de l'UNICEF.**

### **Rétablissement des liens familiaux/RLF**

**La phase de profilage vient appuyer le processus de recherche familiale et de RLF qui est principalement du ressort du Comité International de la Croix Rouge/CICR. L'agence prend en charge les cas qui lui sont référés par l'UNICEF afin de réunir les enfants avec des membres de leur famille ou des proches, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. Elle transporte les enfants jusque dans leur famille et organise des visites après la réunification. Le profilage permet également de détecter les enfants étrangers qui ont été recrutés au-delà des frontières (comme cela était le cas pour certains enfants recrutés par la Séléka). Les enfants sont rapatriés avec l'aide du CICR.**

### **Adaptation psychosociale et réintégration**

**Cette composante du processus est gérée par l'UNICEF et ses partenaires. D'autres acteurs indépendants de la protection de l'enfant, comme les organisations religieuses et certaines autorités locales, participent également à ces activités qui incluent le soutien psychosocial et l'assistance à la réinsertion scolaire ou économique.**

### **Surveillance et documentation**

**Au cours du processus de certification, l'UNICEF et la MINUSCA documentent leurs constatations. Ces deux agences partagent en outre la coordination de l'Equipe spéciale des Nations unies chargée du mécanisme de surveillance et de communication des violations graves des droits des enfants dans les situations de conflit armé. Cette Equipe, connue sous son sigle anglais CTFMR 'Country Task Force on Monitoring and Reporting', se réunit tous les trois mois et remet ses rapports au bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire-général pour les enfants et les conflits armés.**

## Les défis actuels

Malgré le grand nombre de sorties d'enfants, il pourrait encore rester des milliers d'enfants (3 000 en théorie)<sup>51</sup> associés aux groupes armés dans l'ensemble du pays, notamment dans les zones difficiles d'accès. La simple quantité d'enfants à identifier et libérer a été et continue d'être un défi en soi. Pendant ce temps, en cas de reprise des hostilités les groupes armés et les milices pourraient sans peine recruter à nouveau des enfants qui ont été libérés. Un certain nombre de problèmes subsistent qui doivent être résolus afin de continuer sur cet élan.

### **Accès limité aux groupes armés se trouvant dans le nord-est**

Il est saisissant de constater que la plupart des enfants libérés proviennent des milices Anti-Balaka : 84 pour cent en 2014, 83 pour cent en 2015 et 79 pour cent en 2016.<sup>52</sup> Selon l'UNICEF, une des raisons en serait que les milices Anti-Balaka sont considérées comme responsables de 70 pour cent du recrutement d'enfants.<sup>53</sup> Toutefois, à la lumière d'indications antérieures faisant état d'une utilisation massive d'enfants par la Séléka et autres groupes opérant dans le nord-est, ceux-ci retiendraient toujours de nombreux enfants, même si les chiffres précis restent inconnus. Comme mentionné plus tôt, la situation au cœur du territoire de l'ex-Séléka au nord-est du pays est généralement restée trop dangereuse pour permettre aux agences de protection de l'enfant d'y travailler. La MINUSCA et l'UNICEF ont pu mener des opérations d'identification et de libération à Bambari (préfecture d'Ouaka) et essaient de progresser maintenant vers Kaga Bandoro (Nana-Grébizi) et Bria (dans le sud de Haute-Kotto), où il pourrait y avoir un nombre important d'enfants associés aux groupes armés.<sup>54</sup> Toutefois, les données pour 2016 n'indiquent encore aucune démobilisation d'enfants des groupes de l'ex-Séléka (mais seulement d'enfants provenant des Anti-Balaka, du groupe Revolution et justice, et de la LRA). Les zones les plus au nord (où des groupes de l'ex-Séléka comme le MLJC ont leur base) restent inaccessibles. En revanche, les enfants associés aux Anti-Balaka sont comparativement plus faciles d'accès. Les Anti-Balaka viennent des zones du sud-ouest du pays, plus près de la capitale et sont nombreux autour de Bangui [voir carte<sup>55</sup>].

51 Calculation basée sur l'estimation du total de 10 000 enfants associés aux groupes armés (en 2015), auquel il faut soustraire les 7 000 qui ont été retirés des groupes armés depuis début 2014. (En supposant qu'il n'y aurait pas eu d'enfants recrutés ou de démobilisations répétées des mêmes enfants).

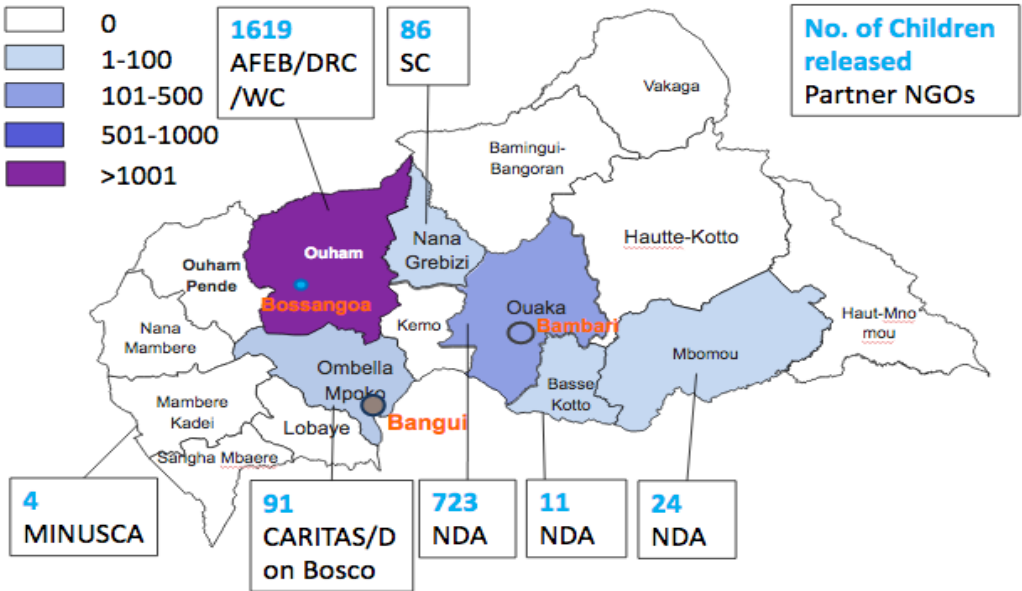
52 Statistiques communiquées par l'UNICEF en RCA, avril 2016.

53 Entretien avec l'UNICEF en RCA, décembre 2015.

54 Entretien avec l'UNICEF en RCA, juin 2015 et décembre 2015.

55 UNICEF, « Plan de travail interne de DDR pour les enfants 2015-2016, République centrafricaine », octobre 2015.

## Répartition géographique des interventions des partenaires de l'UNICEF jusqu'à octobre 2015



### **Persistence de l'insécurité et retard du lancement du programme DRR pour les adultes**

La présence persistante à travers l'ensemble du pays de communautés et de groupes toujours armés constitue un obstacle sérieux à la libération et réintégration des enfants. De nombreuses agences de protection de l'enfant déplorent le retard de la mise en œuvre de l'accord de DRR pour les combattants adultes qui avait été signé pendant le Forum de Bangui [voir encadré]. Bien qu'en théorie, l'absence de programme DRR adulte ne devrait en aucun cas ralentir la libération et la réintégration des enfants,<sup>56</sup> ce retard sape de telles initiatives car il empêche la démilitarisation et la pacification effective des communautés. Les affrontements armés et les attaques contre les civils dans lesquels il arrive souvent que des enfants soient ciblés et/ou participent à la violence, restent fréquents.<sup>57</sup> Deux agences

<sup>56</sup> « Il faut s'employer à tout moment à libérer, protéger et réinsérer ces enfants illégalement recrutés et utilisés, sans conditions et sans faire dépendre ces activités d'un processus parallèle de libération ou de démobilisation des adultes. » *Principes de Paris : Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés*, février 2007, paragraphe 3.11: <http://www.unicef.org/french/protection/files/ParisPrincipesFrench310107.pdf>.

<sup>57</sup> Le recrutement et l'utilisation d'enfants à des fins de violence a été l'une des caractéristiques de l'irruption de violence à Bangui en septembre 2015. Voir *Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République centrafricaine* (S/2016/133), paragraphe 22.

de protection de l'enfant ont indiqué à Enfants Soldats International qu'elles avaient dû évacuer les enfants d'un centre de transit à cause des risques de ré recrutement ou d'attaques par les groupes armés.<sup>58</sup> Une autre agence a expliqué que certains enfants ont tendance à retourner auprès de leur ancien groupe armé lorsqu'ils ont l'impression de ne pas être en sécurité : « *Dès qu'il y a du bruit, ils repartent avec leur chef* ». <sup>59</sup> Enfin, selon un autre acteur en protection de l'enfant, certains commandants ont fait savoir qu'ils refuseront de libérer les enfants tant que le programme DDRR ne commencera pas – ayant clairement l'intention d'utiliser les enfants comme otages pour garantir la réalisation des promesses reçues de la communauté internationale au sujet du DDRR.<sup>60</sup>

### **Manque de capacités de l'État**

En dépit des protocoles convenus, dans la pratique les programmes de démobilisation et réintégration des enfants semblent être mis en œuvre par les agences des Nations Unies, les ONG et les organisations confessionnelles avec une implication minimale de l'État. Certains départements gouvernementaux manquent de capacités. En juin 2015, par exemple, le bureau du Haut-commissaire au DDR ne comptait que sur un seul employé : le Haut-commissaire lui-même. Et le ministère des Affaires sociales manquait des ressources suffisantes pour pouvoir participer à des activités de séparation en dehors de Bangui. « *Ce n'est que par les autres que nous savons ce qui se fait,* » expliquait un fonctionnaire.<sup>61</sup> Enfants Soldats International s'inquiète de ce qu'il n'existe aucun plan spécifique de la part de la communauté internationale pour soutenir le gouvernement afin que la capacité de l'État soit renforcée et ses ressources suffisantes pour améliorer sa participation aux programmes de démobilisation et réintégration des enfants. L'UNICEF et les ONG ont collaboré avec succès avec le ministère des Affaires sociales à l'élaboration et à la mise en œuvre de directives nationales pour régler le recours aux familles d'accueil.<sup>62</sup> Toutefois, dans d'autres domaines, les agences des Nations Unies et les ONG ont été critiquées par des fonctionnaires qui leur reprochent de mener des activités sans consulter adéquatement le gouvernement.<sup>63</sup> La fin de la transition et l'avènement du nouveau gouvernement pourrait offrir de nouvelles opportunités de collaboration sur le long terme.

58 Entretiens avec des représentants de deux agences de protection de l'enfant en Centrafrique, respectivement les 4 et 8 juin 2015.

59 Entretien du 7 juin 2015, Bangui.

60 Entretien par email, 16 avril 2016.

61 Entretien avec un fonctionnaire du ministère des Affaires sociales, Bangui, 15 juin 2015.

62 « *Lignes directrices nationales sur la prise en charge des enfants dans les familles d'accueil transitoire* ».

63 Entretiens avec trois représentants clés du gouvernement, Bangui, juin 2015.



### ***Insuffisance du financement et des capacités non-gouvernementales***

On constate également une insuffisance du financement et des capacités des ONG en vue de remplir cet immense défi qui consiste à démobiliser urgemment des milliers d'enfants associés aux groupes armés partout dans le pays. Lorsqu'Enfants Soldats International a rencontré l'UNICEF en juin 2015, l'agence réduisait ses accords de partenariat dans ce domaine d'activité pour cause de déficit de financement, ce qui avait pour effet de compromettre gravement la libération des enfants. Auparavant, l'agence s'était sentie sous pression et avait démobilisé des centaines d'enfants sans disposer des ressources adéquates pour leur prise en charge temporaire.<sup>64</sup> Certaines sources ont exprimé des inquiétudes à la perspective que des acteurs bien intentionnés mais manquant de formation et d'expérience cherchent à combler ces lacunes. Enfants Soldats International s'alarme de voir certains de ces acteurs dévier des meilleures pratiques en matière de démobilisation d'enfants et ne pas coordonner systématiquement leurs activités avec l'Equipe spéciale de l'ONU. Certaines ONG, par exemple, seraient en train de mener elles-mêmes des activités de certification – une procédure extrêmement sensible qui est habituellement supervisée par des employés qualifiés de l'ONU. Au moins deux acteurs nationaux ont indiqué qu'ils avaient payé des chefs de groupes armés pour libérer des enfants, une pratique qui pourrait inciter des commandants à recruter des enfants pour ensuite en tirer un rançon.<sup>65</sup>

64 Entretiens avec l'UNICEF, Bangui, juin 2015.

65 Entretiens avec des acteurs de la protection de l'enfant, Bangui, juin 2015.

## **Retard dans le lancement du programme de DDRR pour les adultes**

**Un accord de DDRR et d'intégration a été signé par neuf groupes armés au cours du Forum de Bangui.<sup>66</sup> Tous les combattants qui en remplissaient les conditions devaient être désarmés et regroupés de manière à faciliter la libération des enfants. Les enfants devaient alors bénéficier de programmes de DDRR adaptés à leurs besoins alors que les adultes devaient être enregistrés, avant d'opter pour une assistance à la réintégration au sein de la communauté ou une intégration dans les rangs des forces armées ou de sécurité. Ceux qui ne remplissaient pas les conditions de ce programme devaient bénéficier de programmes de réduction de la violence communautaires, au sein de leurs communautés. Malheureusement, en avril 2016, la mise en œuvre de ce programme n'avait toujours pas débuté. Les commentateurs avancent à ce sujet les explications suivantes :**

- 1. Faiblesse de l'engagement du gouvernement de transition et adhésion partielle des groupes armés à l'accord ; certains d'entre eux auraient envoyés des délégués au forum qui n'avaient pas de légitimité suffisante pour représenter le groupe. Certains commentateurs remettent également en cause la crédibilité de l'accord car au moins l'un des principaux groupes de l'ex-Séléka a refusé de le signer et un autre s'est rétracté après l'avoir signé.<sup>67</sup>**
- 2. Manque de confiance de la part de la communauté des bailleurs imputable aux échecs des programmes de DDRR antérieurs en RCA et à la non-matérialisation d'une volonté politique de la part des acteurs concernés. Le coût de ce programme est estimé à 28 millions de \$US, un montant que la MINUSCA tente de réunir auprès des bailleurs de fonds.<sup>68</sup> En attendant, la mission a mis sur pied un programme moins onéreux de « pré-DDR » qui consiste à préenregistrer, profiler et employer les ex-combattants à des projets communautaires à petite échelle.**

<sup>66</sup> « Accord sur les Principes de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (DDRR) et d'Intégration dans les Corps en Uniforme de l'Etat Centrafricain entre le Gouvernement de Transition et les Groupes Armés », 10 mai 2015. Il a été signé par le FPRC, le RPRC, l'UFRF, la Séléka Renovée, le MLCJ, le FDPC, les Anti-Balaka, l'UPC, le RJ et l'UFR, c'est-à-dire par tous les groupes qui avaient signé l'accord sur le recrutement des enfants, à l'exception de l'UFDR.

<sup>67</sup> ICG, *Centrafrique : Les racines de la violence*, pages 10-11 et 27-29.

<sup>68</sup> Entretien avec la MINUSCA, Section DDR, en juin 2015 et avril 2016.

**3. Incapacité à prévenir la fragmentation des groupes armés et leur implication de plus en plus importante dans des activités criminelles. Certains groupes Anti-Balaka se sont transformés en bandes criminelles qui exploitent la communauté, alors que l'ex-coalition de la Séléka « a implosé en plusieurs mouvements dont les affrontements sont motivés par des rivalités de direction, des querelles financières et des désaccords sur la stratégie à adopter vis-à-vis du gouvernement de transition et des forces internationales ».<sup>69</sup>**

<sup>69</sup> ICG, *Centrafrique: les racines de la violence*, page i.

## **Les enfants piégés dans des milices d'auto-défense**

Enfin, la « démobilisation » des enfants des groupes Anti-Balaka s'est avérée représenter un défi particulier pour les agences de protection de l'enfant. Contrairement aux recrues de la Séléka qui vivent dans des camps militaires, la plupart des membres des Anti-Balaka vivent au sein de leurs propres communautés et ne peuvent pas être démobilisés sans en être séparés.<sup>70</sup> Leurs familles, leurs voisinages, leurs communautés sont constitués de membres de la milice. Dans la mesure où de nombreux éléments Anti-Balaka s'adonneraient maintenant à des activités criminelles de droit commun,<sup>71</sup> des enfants seraient couramment utilisés pour perpétrer des délits, y compris des délits graves comme des vols à main armée. Ils sont également encore utilisés pour ériger des barrages routiers et extorquer de l'argent et des biens aux conducteurs. Certains enfants cherchent désespérément à quitter le groupe mais ne réussissent pas à échapper à l'influence de leurs commandants à l'intérieur de la communauté. « *Les chefs, surtout les chefs Anti-Balaka, seraient prêts à les éliminer s'ils essayaient de partir, car les enfants sont leur gagne-pain,* » expliquait un acteur de la protection de l'enfant travaillant à Bangui.<sup>72</sup> Un énorme travail de sensibilisation au sein des communautés reste à faire, mais il conviendrait peut-être de remettre en question le concept de « démobilisation » à propos des Anti-Balaka : ou de le redéfinir. Un acteur en protection interviewé par Enfants Soldats International préférerait parler de « démobilisation dans la tête » : il faut travailler à l'adaptation psychosociale des enfants vers un modèle de vie civile sans les délocaliser. Dans un tel contexte, des approches nouvelles à la réintégration sont une nécessité.

70 *Principes de Paris*, paragraphe 7.16.

71 « Dans certaines villes de l'ouest du pays et dans la capitale, la population a cessé d'appeler les jeunes anti-balaka des « patriotes » pour les appeler désormais des « criminels ». Ce changement de perception et la perte de l'adhésion populaire sont la conséquence de l'exaspération des populations face à la délinquance quotidienne des anti-balaka ». ICG, *Centrafrique : les racines de la violence*, page 16.

72 Bangui, 4 juin 2015.



Enfants sur le point d'être  
démobilisés des rangs des  
Anti-Balaka, Bambari, mai 2015

© UNICEF CAR/2015/Le Du

# RÉADAPTATION ET RÉINTÉGRATION : APPROCHES NOVATRICES

## **Le développement de solutions à base communautaire**

Après la libération du groupe armé, l'assistance à la réintégration comprend la prise en charge transitoire si nécessaire, l'adaptation psychosociale, la scolarisation pour les plus jeunes ou ceux qui sont en mesure de retourner à l'école, ou bien l'aide à la réinsertion économique pour les enfants les plus âgés ou ceux qui ont besoin de subvenir à leurs besoins. Malheureusement, les moyens font encore défaut pour assurer la réintégration efficace et durable des milliers d'enfants dont les vies ont été bouleversées par le conflit. De plus, alors que la démobilisation des enfants de l'ex-Séléka et des autres groupes armés du nord reste un défi pour des raisons d'accès et de sécurité, la démobilisation des enfants appartenant aux Anti-Balaka et qui vivent encore au sein de leurs familles présente ses propres difficultés. Comment est-il possible de libérer des enfants de groupes armés qui émanent des mêmes communautés et continuent d'y opérer ? Comment de tels enfants peuvent-ils avoir une chance de réussir à retourner à la vie civile au sein de familles et de communautés qui les ont recrutés et les ont utilisés à des fins militaires ?

## ***Le recours à des familles d'accueil pour la prise en charge temporaire***

Pendant de nombreuses années, l'UNICEF et ses organisations partenaires ont mis en place des centres de transit et d'orientation/CTO, dans lesquels les enfants étaient placés une fois qu'ils avaient été séparés des forces et groupes armés. Une fois dans ces centres, les enfants recevaient un soutien psychosocial et une initiation professionnelle avant d'être réunifiés avec leurs familles et réintégrés dans leurs communautés. Les CTO étaient encore couramment utilisés en 2014, notamment pour les enfants de l'ex-Séléka. Par la suite, l'UNICEF et ses partenaires ont privilégié le recours à des familles d'accueil transitoire, particulièrement pour les enfants associés aux Anti-Balaka.

En janvier 2016, l'UNICEF et le ministère des Affaires sociales ont développé et adopté des « Lignes directrices nationales sur la prise

en charge des enfants dans les familles d'accueil transitoire ».73 Le recours aux familles d'accueil présente, en théorie, plusieurs avantages : il permet de maintenir les enfants au sein de leurs propres communautés, et il est moins coûteux que les CTO. En outre, l'environnement de prise en charge que trouvent les enfants dans leurs familles d'accueil est plus proche des conditions sociales, culturelles et affectives qui caractérisaient leur vie avant leur implication dans le conflit et, partant, il les prépare plus efficacement à la réintégration familiale et communautaire. Pendant la journée, les enfants pris en charge par les familles d'accueil sont supposés être scolarisés ou se rendre dans un centre d'encadrement (ou centre de jour) où des activités psychosociales, récréatives et éducatives doivent être organisées à leur intention (alphabétisation, activités culturelles, jeux d'équipe, artisanat, discussions de groupes, etc.). De tels centres permettent aux acteurs de la protection de l'enfant d'engager un dialogue avec les enfants, et à travers diverses activités d'explorer avec eux les différents aspects de la transition de la vie militaire à la vie civile.

C'est un modèle qui a été testé par de nombreux acteurs en protection de l'enfant tout au long de 2014 et 2015, particulièrement en ce qui concerne les enfants provenant des Anti-Balaka qu'il n'était pas possible d'éloigner de leurs communautés en vue de les démobiliser. Cette approche se heurte toutefois à de nombreuses difficultés. Certains acteurs de la protection de l'enfant ont indiqué, par exemple, que l'allocation mensuelle fournie aux familles d'accueil, fixée entre 30 000 et 50 000 CFA par enfant et par mois (environ 50 à 85 \$US) était insuffisante et ne permettait pas une prise en charge adéquate. Cela explique peut-être que l'on assiste à une pénurie de familles disposées à participer à ce projet. D'autres acteurs s'inquiétaient de ce que les familles ne recevaient pas une formation et un soutien suffisants pour leur permettre de protéger et prendre en charge des enfants qui sont parmi les membres les plus vulnérables et parfois les plus violents, de la communauté.74 Certains acteurs impliqués dans le pilotage de ce modèle de prise en charge ont en outre signalé la faiblesse de l'infrastructure des centres d'encadrement, dans lesquels la fréquentation des enfants est imprévisible, ce qui a pour effet de mettre en péril les programmes psychosociaux mis en place à leur intention. Les enfants qui ne fréquentent pas les centres d'encadrement bénéficient *de facto* de moins de supervision de la part des acteurs de la protection de l'enfant et restent facilement la proie d'un nouveau recrutement. Pour cette raison, certaines ONG ont indiqué que les progrès des enfants sont souvent très lents et qu'ils sont nombreux à retourner auprès de leurs groupes armés. « *Tous les*

73 Voir [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/lignes\\_directrices\\_nationales\\_sur\\_la\\_prise\\_en\\_charge\\_des\\_enfants\\_dans\\_les\\_familles\\_daccueil\\_transitoire\\_finale\\_avril\\_2015.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/lignes_directrices_nationales_sur_la_prise_en_charge_des_enfants_dans_les_familles_daccueil_transitoire_finale_avril_2015.pdf).

74 Enfants Soldats International a reçu des informations selon lesquelles certains enfants logés dans des familles d'accueil ont tendance à fuguer, prendre des drogues, ou à commettre des délits et actes de violence envers la famille (vols, viols, etc.) Entretien par email avec une ONG de protection de l'enfant basée en RCA, avril 2016.

*deux mois il fallait recommencer le travail, »* se plaignait un acteur de la protection de l'enfant.<sup>75</sup> Dans certaines situations, le modèle CTO de réintégration à base individuelle serait donc encore pertinent, mais encore faut-il qu'il soit bien géré.

À l'évidence, même si le fait de travailler par l'intermédiaire de familles d'accueil peut comporter des avantages par rapport aux modèles institutionnels, il existe toute une série de facteurs difficiles à prévoir et à gérer qui entravent le système. Cependant, même si ce modèle rencontre des difficultés initiales, il comporte beaucoup d'avantages. Une ONG a rapporté des cas de réussite, après plusieurs mois de suivi et d'accompagnement étroit, dans des situations extrêmement difficiles à gérer.<sup>76</sup> De plus, cette approche comporte peut-être moins de risques que le modèle CTO, où des institutions mal gérées et mal équipées peuvent entraîner des abus sérieux envers les enfants. Cette stratégie de prise en charge prometteuse a besoin d'être renforcée.

### **Développement d'une nouvelle stratégie de réintégration à base communautaire**

L'échelle massive sur laquelle les milices d'auto-défense ont recruté et utilisé des enfants en RCA a incité l'UNICEF (en tant qu'agence chef de file en matière de réintégration) et ses partenaires à s'éloigner d'une assistance individuelle en vue de développer des solutions de réintégration spécifiques à la RCA et fondées sur la communauté.<sup>77</sup> Les approches à base communautaire font depuis longtemps partie des pratiques optimales,<sup>78</sup> et le recours à des familles d'accueil au lieu des CTO est le reflet d'une telle approche. Les approches à base communautaire peuvent également aider les enfants à effectuer leur transition vers la vie civile en corrigeant les facteurs socioéconomiques qui avaient facilité à l'origine leur recrutement et leur utilisation au niveau des communautés. En effet, des stratégies qui impliquent et bénéficient à l'ensemble de la communauté ont plus de chances d'être un succès et d'éviter un retour au recrutement d'enfants. L'appui sur des ressources disponibles à l'intérieur de la communauté rend ce type d'approches plus pérennes et moins coûteuses que des approches individuelles. En RCA, les solutions de ce type pouvaient aussi permettre aux agences de protection de l'enfant de résoudre les déficits en financement et capacités mentionnés plus haut.

75 Bangui, 8 juin 2015.

76 Entretiens avec un acteur en protection de l'enfant, avril 2016.

77 Cette décision a été prise en mai 2014 suite à des consultations entre l'UNICEF et ses partenaires nationaux et internationaux.

78 « La planification des programmes doit mettre en valeur la participation de la communauté, associer les enfants et les communautés qu'ils doivent retrouver, tirer parti des ressources existantes et tenir compte des droits et vœux des enfants, en respectant les priorités et valeurs de ces communautés ». *Principes de Paris*, paragraphe 7.4.



En juin 2015, l'UNICEF et le ministère des Affaires sociales ont donc décidé d'élaborer une *Stratégie Nationale pour la réinsertion à base communautaire des enfants ex-associés aux forces et groupes armés*.<sup>79</sup> Cette stratégie se fixe pour objectif d'impliquer la participation des membres de la communauté aux activités de réinsertion des enfants et à la prévention de nouveau recrutement d'enfants en instaurant des mécanismes de protection ou en renforçant les structures communautaires de protection existantes. Ces activités incluent: identifier les enfants victimes d'abus et les transférer vers les services appropriés ; mener des activités de sensibilisation et de prévention ; et assurer un suivi post-réintégration. La stratégie insiste également sur la nécessité de voir le gouvernement, les Nations Unies et les ONG développer des programmes visant au renforcement de la paix afin de soutenir la réconciliation et la stabilisation à l'intérieur des communautés et de la société centrafricaines. Lors de la rédaction de ce rapport, cette stratégie n'avait pas encore été officiellement lancée, mais dans cette optique les agences de protection de l'enfant avaient déjà entrepris le renforcement systématique de réseaux communautaires de protection de l'enfant/RECOPE, notamment en formant leurs membres (y compris les enseignants) en protection de l'enfant, et au signalement et suivi d'incidents de violation des droits de l'enfant.<sup>80</sup>

### **Réinsertion économique : le modèle inclusif**

La question de la réinsertion économique se doit de prendre en compte les besoins de la communauté toute entière. Dès 2015, les agences de protection de l'enfant (certaines avec le soutien de l'UNICEF) ont commencé à piloter des projets communautaires de réinsertion économique. Au lieu de fournir individuellement à chaque enfant une formation professionnelle et une activité génératrice de revenus, elles ont mis à disposition un soutien socioéconomique destiné à des groupes d'enfants vulnérables (pas uniquement les ex-enfants soldats) en vue de servir l'ensemble de la communauté – et ce, en partant d'un effort pour comprendre et résoudre les griefs des communautés. Cette approche semble particulièrement adaptée pour travailler avec des communautés Anti-Balaka extrêmement militarisées et qui ont recruté des enfants sur une échelle massive. Toutefois, tant les groupes de l'ex-Séléka comme les milices Anti-Balaka continuent de faire valoir leurs griefs socioéconomiques qui persistent encore aujourd'hui. À mesure que le conflit se calme en partie, ces groupes se sont fragmentés en bandes organisées qui tirent leurs revenus d'activités criminelles relativement lucratives. Dans cette optique, la mise en place de projets visant un développement économique inclusif représente une perspective

<sup>79</sup> Cette stratégie se fonde sur les principes inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et les Principes de Paris.

<sup>80</sup> Entretiens avec l'UNICEF et Save the Children, Bangui, juin 2015

potentiellement positive en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans ces communautés. Enfants Soldats International a eu l'occasion de parler à deux agences qui gèrent des projets communautaires de réintégration économique destinés à des enfants de l'ex-Séléka et des Anti-Balaka. Dans l'un de ces projets, les enfants avaient décidé eux-mêmes de développer un petit commerce conçu pour impliquer et bénéficier à leur communauté toute entière. Cette ONG a obtenu de bien meilleurs résultats lorsqu'elle travaillait avec des groupes réduits d'un maximum de 20 enfants avec suffisamment de financement et de temps pour soutenir leurs entreprises. Or, les programmes d'assistance à la réinsertion économique ne sont pas suffisamment financés. Les employés ont prévenu que des fonds et des personnels insuffisants avaient eu des effets contreproductifs et que certains enfants s'étaient découragés et étaient retournés vers les groupes armés.<sup>81</sup>

### **Soutien psychosocial : le rôle de la communauté et de l'école**

Les communautés ont également participé aux interventions psychosociales développées pendant la crise en RCA. En mars 2015, Save the Children a révélé que jusqu'à 64 pour cent des enfants dont s'occupait l'organisation, présentaient des signes de trouble de stress post-traumatique.<sup>82</sup> Même s'il ne s'agit que d'une étude basée sur un échantillon restreint, ces constatations pointent du doigt l'impact potentiellement dévastateur du conflit sur les enfants à travers l'ensemble du pays, et en particulier sur les enfants associés aux groupes armés. L'insuffisance d'expertise psychosociale dans le pays pour assurer la prise en charge des enfants les plus gravement touchés est une préoccupation.<sup>83</sup> Néanmoins, le bien-être psychosocial des enfants affectés par les conflits armés et des ex-enfants soldats peut être grandement amélioré par le renforcement de services de bases et de structures familiales et communautaires socialisantes. En parallèle, certaines agences de protection de l'enfant tentent de renforcer les solutions communautaires au bien-être psychosocial et à la résilience des enfants en aménageant par exemple des espaces récréatifs dans les communautés, et en créant des groupes de discussion à

81 Entretiens avec les représentants de deux ONG internationales, Bangui, 3 juin 2015.

82 Save the Children, *Évaluation des Besoins Psychologiques des Enfants d'âge Scolaire dans les Localités de Bangui et de la Ouaka*, mars 2015, page 19. Ces constatations s'appuient sur une étude quantitative, randomisée, multicentrique et multifocale portant sur 543 enfants âgés de 5 à 16 ans dans neuf écoles et deux « espaces amis des enfants » dont s'occupait Save the Children.

83 Des insuffisances criantes dans les pratiques actuelles en accompagnement psychosocial ont été relevées par une évaluation réalisée par l'UNICEF fin 2015, et un plan de renforcement des capacités est en cours depuis début 2016, à l'attention des acteurs gouvernementaux (Affaires sociales, Education, Justice et Police) et non-gouvernementaux. Entretien avec l'UNICEF en RCA, avril 2016. De plus, Save the Children cherche à développer des compétences et une formation spécialisées dans la « thérapie du récit » dans l'optique de traiter les troubles de stress post-traumatique. Entretiens avec Save the Children, Bangui, juin 2015.

l'intention des enfants et de leurs familles. Une ONG interviewée par Enfants Soldats International a testé cette approche communautaire avec des résultats très positifs – tant au niveau individuel que collectif. Dans ces groupes de discussion hebdomadaires, qui se réunissent pendant plusieurs mois, les enfants peuvent s'ils le veulent aborder des thèmes liés à la violence et à leur vécu pendant le conflit. Petit à petit, grâce à ces échanges et des activités ludiques, ils peuvent mettre des paroles et du sens sur leurs expériences pour se projeter dans l'avenir, y compris comme acteurs de changement.<sup>84</sup>

Ainsi, même s'il est vrai que de nombreux enfants vont nécessiter un soutien clinique spécialisé, une assistance psychosociale permanente assurée par le biais de services de base et le renforcement des structures d'encadrement socialisantes impliquant la famille et la communauté peut contribuer à atténuer une grande partie de leur détresse. Écoles, centres de santé, églises, animations de jeunes, groupes religieux, réseaux de protection de l'enfant, etc., sont autant de services et d'infrastructures qui peuvent jouer un rôle majeur dans le rétablissement psychosocial de ces enfants.<sup>85</sup> En RCA bien malheureusement, malgré quelques exceptions, ces infrastructures restent souvent sous-développées et sous-exploitées.

L'infrastructure scolaire en RCA en est une illustration. Les constatations de l'étude de Save the Children ont montré que les enfants non scolarisés présentaient les résultats les plus faibles en termes d'évaluation psychosociale.<sup>86</sup> Les écoles sont des endroits qui non seulement ont pour but d'éduquer les enfants mais devraient également contribuer à leur protection physique et leur bien-être psychosocial.<sup>87</sup> La signature de la *Déclaration sur la sécurité dans les écoles* en juin 2015<sup>88</sup> et l'engagement à mettre en œuvre les *Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés*<sup>89</sup> constituent

84 Entretiens avec une ONG de protection de l'enfant, avril 2016.

85 Comité permanent inter organisations (Inter-Agency Standing Committee), *Lignes directrices relatives à la santé mentale et au soutien psychosocial en situation d'urgence (Guidelines on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings)*, 2007, pages 11-13: [http://www.who.int/mental\\_health/emergencies/guidelines\\_iasc\\_mental\\_health\\_psychosocial\\_june\\_2007.pdf](http://www.who.int/mental_health/emergencies/guidelines_iasc_mental_health_psychosocial_june_2007.pdf) (en anglais); et Groupe de travail sur la protection de l'enfance, *Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire*, 2013, pages 107-108: <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=5211dc424> (en anglais).

86 Save the Children, *Évaluation des Besoins Psychologiques des Enfants d'âge Scolaire dans les Localités de Bangui et de la Ouaka*.

87 Voir Save the Children, « While life-saving funding stalls, severe psychological trauma affects more than half of children », 26 mai 2015: <https://www.savethechildren.net/article/while-life-saving-funding-stalls-severe-psychological-trauma-affects-more-half-children> (en anglais).

88 Voir Watchlist, *Elèves vulnérables, écoles en danger*.

89 Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques (GCPEA), « Lignes directrices pour la protection des écoles des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés », 2014: [http://protectingeducation.org/sites/default/files/documents/guidelines\\_fr.pdf](http://protectingeducation.org/sites/default/files/documents/guidelines_fr.pdf).

peut-être un point de départ pour garantir la sécurité matérielle des écoles et des enfants qui s’y trouvent.<sup>90</sup> Toutefois, le manque désespéré de financement pour développer et renforcer le système éducatif centrafricain constitue un obstacle majeur qui entrave tout succès à long terme des activités d’adaptation psychosociale et de réintégration des enfants ex-associés aux groupes armés. Les écoles ont également pour potentiel d’accélérer la réconciliation et de renforcer la cohésion sociale : « *L’école éduque, l’école rassemble, l’école prépare la nation, elle fait tomber les préjugés,* » déclarait un chef religieux. « *L’éducation des enfants sans distinction d’ethnie, de religion, de culture a été laissée à l’abandon.* »<sup>91</sup> Enfants Soldats International est pour sa part convaincue que tous les enfants, y compris tous les ex-enfants soldats, doivent avoir accès à une éducation formelle et inclusive, ce qui est leur droit. La stratégie du gouvernement concernant la réintégration à base communautaire encourage le retour des enfants dans le système formel d’éducation par le biais de classes de remise à niveau ou de rattrapage, en association (le cas échéant) avec un soutien assuré par les RECOPE et les associations de parents d’élèves.<sup>92</sup> Des efforts colossaux sont nécessaires, à long terme, pour développer le secteur de l’éducation et tendre vers une éducation universelle inclusive et de qualité, accessible à tous les enfants qui vivent en RCA.<sup>93</sup> En ce sens, il est encourageant de constater qu’en 2015 l’Union européenne a investi 21 millions d’Euros pour le renforcement des services d’éducation de base en RCA.<sup>94</sup>

## **L’approche multisectorielle : une nécessité**

Les projets d’adaptation psychosociale et de réintégration qui s’appuient sur les communautés ont le potentiel de produire des résultats immédiats et substantiels tout en bénéficiant à la société sur le long terme. Le relèvement précoce, qui a pour but de restaurer les services de santé ainsi que la subsistance et la sécurité des communautés, fournit le cadre idéal pour une telle approche. Cette approche nécessite néanmoins une coordination importante

90 Pour de plus amples informations et recommandations sur la manière de sécuriser les écoles en RCA, voir : Watchlist, *Élèves vulnérables, écoles en danger*.

91 Archevêque de Bangui, juin 2015.

92 Les enfants qui sont dans l’impossibilité de retourner à l’école sont envoyés dans des structures d’éducation alternative ou de formation professionnelle.

93 Voir Réseau international pour l’éducation en situation d’urgence (INEE) : « Actualité des crises affectant l’éducation : République Centrafricaine » : <http://www.ineesite.org/en/actualite-des-crisis/republique-centrafricaine>.

94 « L’UNICEF et l’Union européenne lancent un programme d’envergure pour la réhabilitation de l’éducation de base et de la santé infantile en République Centrafricaine », 12 juin 2015 : [http://www.unicef.org/french/eu/css/Communique\\_UE\\_UNICEF\\_12\\_juin\\_2015\\_Bangui.pdf](http://www.unicef.org/french/eu/css/Communique_UE_UNICEF_12_juin_2015_Bangui.pdf)

entre des secteurs variés comme la protection de l'enfant, la santé, l'éducation, l'agriculture, l'emploi, le renforcement de la paix, etc. et ce plus particulièrement encore dans un pays comme la RCA où les services publics sont pratiquement inexistants.

Un exemple de projet consisterait à organiser des consultations communautaires pour identifier des stratégies d'adaptation et de réintégration des ex-enfants soldats et autres groupes d'enfants vulnérables, et par là, de contribuer à la cohésion sociale tout en évitant leur stigmatisation. Après un temps de soutien psychosocial urgent en groupes de discussions et activités récréatives, les différents groupes pourraient se réunir pour travailler ensemble sur un projet de relèvement précoce (reconstruction, AGR, groupes d'épargne, etc.) approuvé par la communauté, et qui s'appuie sur l'expertise et les capacités existantes de la communauté. Le suivi psychosocial continuerait en parallèle et chaque enfant pourrait être orienté, selon ses capacités et ses désirs, vers une éducation formelle ou une formation professionnelle. Ce type de projet n'a pas encore été testé.

Certains acteurs en protection de l'enfant déplorent le manque de coordination entre les bailleurs. Le succès de cette approche dépend de l'élaboration et de la mise en pratique de programmes multisectoriels intégrés et réalistes, et exige une efficacité et un soin tout particulier dans la manière d'allouer les ressources – un aspect déterminant pour gagner le soutien et obtenir la participation des communautés. S'ils peuvent compter sur des programmes intégrés, un financement suffisant et un suivi à long-terme, l'approche multisectorielle aura des résultats significatifs pour les enfants. À l'inverse, si les projets soutenus sont un échec, le programme dans sa globalité peut s'avérer contreproductif et risque de provoquer une perte de confiance au niveau local et d'entraîner le retour des enfants vers la vie militaire.



Camp de déplacés de  
Mpoko, Bangui, juin 2015

© Child Soldiers International

# CONCLUSION

Les schémas, l'ampleur et les causes du recrutement et de l'utilisation des enfants au cours du récent conflit en RCA pointent l'insécurité, l'extrême pauvreté ainsi que le manque d'opportunités éducatives et/ou économiques non seulement comme les moteurs du conflit mais aussi comme les facteurs principaux qui ont poussé les enfants à rejoindre les groupes armés. Dans le même temps, les groupes armés et les communautés continuent dans l'ensemble à ne pas avoir réellement conscience de ce que sont les droits élémentaires de l'enfant et les normes de protection de l'enfant. Certains commandants de groupes armés, par exemple, ne savent toujours pas que le recrutement d'enfants est illégal. D'autres ont pris des engagements pour cesser d'utiliser des enfants comme soldats mais continuent de bafouer ces engagements sans vergogne.

Des milliers d'enfants ont été sortis des rangs de l'ex-Séléka et des Anti-Balaka en 2014 et 2015, mais une grande partie sont encore en attente d'une aide à la réintégration ; et à ce jour des milliers d'autres enfants se trouvent peut-être encore dans les rangs des groupes armés. Ces enfants, ainsi que des dizaines de milliers d'autres, risquent d'être à nouveau impliqués dans un conflit si des mesures décisives ne sont pas prises par l'ensemble des acteurs concernés. Les efforts pour aboutir à la signature de Plans d'action permettant la libération et la réintégration des enfants, et la prévention de nouveaux recrutements, doivent s'accélérer de manière urgente.

En 2010, la RCA a signé le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (OPAC), mais doit encore le ratifier. La ratification est une première étape cruciale vers une prévention effective. Elle aurait pour effet d'enclencher un processus d'élaboration de normes nationales associé à la soumission régulière de rapports à l'ONU. La ratification et ses conséquences pourraient également inciter les agences gouvernementales à sensibiliser et faire connaître les normes nouvellement applicables auprès des groupes armés et des communautés qui recrutent et utilisent des enfants à des fins militaires.

En vue de stabiliser et pacifier le pays, les Nations Unies et la communauté des bailleurs ont pour tâche vitale et urgente d'investir des ressources considérables en expertise et en efforts dans les processus communautaires et multisectoriels de démobilisation, accompagnement psychosocial et réintégration, tant pour les adultes que pour les enfants. C'est une action qui doit être menée en étroite coopération avec les autorités. Il sera essentiel de consacrer au nouveau gouvernement de la RCA un financement à long-terme

et un programme d'assistance technique étroitement supervisé afin d'éviter la répétition des erreurs passées et la résurgence du conflit, et fournir des opportunités réelles et durables de réinsertion aux ex-combattants et ex-enfants soldats. Comme il sera essentiel également de voir le gouvernement de la RCA opérer un changement drastique et abandonner une culture omniprésente et enracinée de l'impunité afin de prioriser l'instruction et la poursuite des cas graves de violations des droits de l'enfant.

Le gouvernement doit chercher à obtenir une assistance technique et financière durable pour éviter le retour au recrutement et à l'utilisation d'enfants à des fins militaires, donner aux ex-enfants soldats les moyens d'une réintégration efficace et mettre un terme à l'impunité dans le cas de violations graves des droits de l'enfant. Les engagements pris lors du Forum de Bangui et l'avènement du nouveau gouvernement démocratiquement élu marquent une nouvelle impulsion pour la République centrafricaine, une occasion de réaliser de véritables progrès vers la paix et la stabilité et mettre définitivement un terme à l'implication d'enfants dans les conflits armés. C'est avec ces objectifs en tête qu'Enfants Soldats International a élaboré les recommandations qui figurent ci-après.



# RECOMMANDATIONS

Enfants Soldats International présente des recommandations au gouvernement de la RCA, aux groupes armés, aux Nations Unies et à la communauté internationale, en soulignant de manière toute particulière la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants à des fins militaires et en mettant en exergue l'adaptation psychosociale et la réintégration à base communautaire des ex-enfants soldats :

## **Au gouvernement de la RCA**

1. Ratifier au plus vite le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (OPAC), et soumettre une déclaration contraignante au Nations Unies en vue de fixer à 18 ans l'âge légal minimum pour le recrutement au sein des forces armées nationales.
2. Pénaliser explicitement, dans la législation nationale, le recrutement illégal d'enfants à des fins militaires et leur utilisation dans les hostilités par les forces armées nationales, les forces de sécurité et les groupes armés non étatiques, y compris les milices d'auto-défense.
3. Garantir qu'aucun soutien ne soit donné aux groupes armés et aux milices qui sont suspectés de recruter ou d'utiliser des enfants ou de commettre d'autres violations des droits humains.
4. Accélérer, avec le soutien des Nations Unies et de la communauté internationale, le processus de démobilisation, désarmement et réinsertion des membres adultes des groupes armés en veillant à ce que leurs griefs politiques et socioéconomiques soient traités.
5. Garantir que la libération vérifiable de tous les enfants des milices et groupes armés soit une condition préalable à l'intégration d'une milice ou d'un groupe dans les forces armées ou de sécurité du pays. Le passage en revue à des fins de vérification de l'âge des membres des milices et groupes armés doit être effectué par des spécialistes de la protection de l'enfant et sous la supervision de l'Equipe spéciale de l'ONU.

6. Prendre des mesures afin de garantir que les engagements pris par les groupes armés lors du Forum de Bangui soient appliqués de toute urgence. Collaborer, à cette fin, avec les Nations Unies en vue d'accélérer la libération de tous les enfants qui sont encore associés aux milices et groupes armés, et faciliter la signature de Plans d'action assortis de délais stricts pour mettre un terme au recrutement d'enfants.
7. Poursuivre la collaboration avec les Nations Unies et les agences de protection de l'enfant en vue de développer des approches à base communautaire pour la libération, l'adaptation psychosociale et la réintégration des enfants, et ce, en accordant une attention prioritaire aux filles, aux enfants séparés informellement et aux enfants associés à des milices d'auto-défense.
  - a Veiller à ce que les enfants, les parents et les communautés concernés communautés – y compris les familles d'accueil transitoire – soient consultés et participent étroitement et activement à tous les aspects de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets de réintégration;
  - b Prendre des mesures immédiates en vue d'établir ou de renforcer les structures communautaires locales, et notamment les écoles, les églises/mosquées, les réseaux de protection de l'enfant et les associations de jeunes ;
  - c Organiser un atelier national rassemblant les bailleurs, et tous les acteurs dans le domaine de l'adaptation psychosociale et la réintégration des enfants afin de promouvoir des approches multisectorielles et intégrées, qui incluent notamment des initiatives de relèvement précoce et de renforcement de la paix.
8. Augmenter drastiquement le financement consacré à l'éducation et à la formation professionnelle.
  - a Il faut pouvoir offrir une éducation formelle, inclusive, gratuite et de qualité à tous les enfants qui vivent en RCA ; l'éducation se doit d'être gratuite en vertu de la loi et dans la pratique.
  - b Il s'agit aussi de donner des formations et opportunités professionnelles concrètes aux enfants plus âgés qui ne peuvent pas retourner à l'école mais ont besoin de subvenir à leurs besoins par des activités génératrices de revenus immédiats.

9. Avec le soutien des agences de protection de l'enfant, mener une campagne nationale de sensibilisation sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfant, concernant notamment le recrutement des enfants ainsi que le viol et les violences sexuelles commis à leur encontre ; cibler tout particulièrement cette campagne de sensibilisation sur le niveau communautaire. Prévoir à l'intention des organisations de la société civiles et des autorités militaires et civiles une formation à la protection de l'enfant qui leur fait défaut, y inclure notamment les autorités judiciaires.
  - a Établir un comité interministériel chargé d'examiner et de répondre aux violations des droits des enfants documentées et signalées par l'Équipe spéciale des Nations Unies.
  - b Veiller à ce que des enquêtes sérieuses et efficaces soient menées lorsque des cas de recrutement et d'utilisation illicites d'enfants sont signalés, en commençant par les chefs des groupes armés qui n'ont pas respecté leurs engagements en vertu des Plans d'action qu'ils ont signés, et veiller à ce que les individus suspectés de ces délits aient à répondre de leurs actes.
  - c Veiller à ce que les enfants ne soient ni détenus ni poursuivis au seul motif d'avoir été associés à une milice ou groupe armé, et qu'ils ne soient soumis à aucune forme de détention arbitraire. Donner ordre aux commandants militaires de confier sans délais tous ces enfants aux acteurs de la protection de l'enfant.
  - d Déployer les efforts et ressources nécessaires à la mise en œuvre de la « Déclaration sur la sécurité dans les écoles », signée en juin 2015.

### **Aux groupes armés**

1. Procéder à la libération immédiate et sans condition de tous les enfants en les confiant aux agences de protection de l'enfant.
2. Prendre toute mesure utile en vue de conclure un Plan d'action avec les Nations Unies visant à planifier et mettre en œuvre une série de dispositions nécessaires à la prévention du recrutement et de l'utilisation de personnes de moins de 18 ans. Solliciter l'assistance du gouvernement et des Nations Unies pour s'informer des mesures et moyens de suivi à mettre en place afin de respecter l'interdiction de recrutement et d'utilisation d'enfants.

3. Donner des ordres stricts interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants et les faire respecter ; disséminer ces ordres le plus largement possible, notamment auprès de tous les membres des groupes armés et des communautés dans les zones où opèrent les groupes armés.
4. Cesser d'endoctriner les enfants et s'abstenir de toute incitation à la haine religieuse ou raciale.

### **À l'Équipe pays des Nations Unies**

1. Poursuivre le soutien et les conseils au gouvernement afin de l'aider à :
  - a Assurer le respect des engagements pris par les groupes armés ;
  - b Développer une stratégie de réinsertion à base communautaire ;
  - c Organiser une campagne nationale de sensibilisation sur les droits de l'enfant ;
  - d Lutter contre l'impunité en renforçant les mécanismes judiciaires disponibles ;
2. Collaborer avec le gouvernement afin d'identifier et libérer les enfants encore associés aux milices et groupes armés, particulièrement dans le nord-est du pays.
3. Rechercher et garantir la mise à disposition aussi rapidement que possible des ressources nécessaires à la libération, l'adaptation psychosociale et la réintégration de tous les enfants associés aux groupes armés.
4. Renforcer les capacités des ONG, de la société civile et des acteurs gouvernementaux en matière d'assistance psychosociale et de réintégration des enfants ; améliorer la coordination entre ces différents acteurs ; harmoniser les normes et organiser des formations en vue de promouvoir l'adoption de pratiques optimales dans ce domaine, conformément aux Principes de Paris. Prendre, plus particulièrement, des mesures en vue de renforcer les capacités du Haut-commissariat au DDR.
5. Accélérer les démarches menant à la conclusion de Plans d'action avec les milices et les groupes armés. Veiller à ce que les groupes armés qui ont signé, et enfreint leurs Plans d'action à maintes reprises fassent l'objet d'une surveillance accrue.

6. Consacrer des ressources suffisantes afin de soutenir le suivi et la mise en œuvre des engagements pris par les groupes armés en matière de respect des droits de l'enfant, et notamment le respect des Plans d'action. Mener des visites régulières auprès des communautés dans lesquelles le recrutement d'enfants était le plus courant, et dans lesquelles il existe encore des risques que des enfants soient associés aux groupes armés. Chercher activement à engager un dialogue continu avec le gouvernement afin de partager les informations documentées qui concernent des violations, et guider/soutenir le gouvernement pour qu'ils prennent les mesures que de telles informations imposent.

### **À la communauté internationale**

1. Exhorter le gouvernement à réaliser son engagement à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants en RCA en ratifiant le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (OPAC).
2. Augmenter drastiquement le financement destiné à la libération, adaptation psychosociale et réintégration des enfants associés, ou qui ont été associés par le passé, avec les milices d'auto-défense et les groupes armés, et obtenir des bailleurs que ce financement soit opportun et flexible.
3. Veiller à ce que l'Équipe pays des Nations Unies dispose des ressources nécessaires et du temps requis pour soutenir le gouvernement et l'aider à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la réintégration effective de tous les enfants, et la prévention de tout recrutement d'enfants à l'avenir.
4. Apporter de l'aide aux ONG qui travaillent à la protection de l'enfant et à la défense des droits humains et soutenir les groupes communautaires locaux investis dans des programmes de libération, adaptation psychosociale et réintégration pour les enfants, et de prévention du recrutement.
5. Veiller à ce que les programmes nationaux et internationaux d'assistance à la réforme du secteur de la sécurité en RCA contribuent à renforcer la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants.

**Enfants Soldats International a été créé en 1998 et œuvre pour mettre un terme au recrutement, à l'utilisation, et à l'exploitation des enfants par les forces et groupes armés. Pour atteindre cet objectif, nous renforçons la capacité de résistance des communautés contre ces abus, nous faisons respecter les lois, les normes et les pratiques qui préviennent le recrutement, l'utilisation et l'exploitation des enfants, et nous menons un robuste plaidoyer auprès d'acteurs internationaux clés, afin d'améliorer la protection des enfants. Notre vision est celle d'un monde où tous les enfants peuvent grandir en réalisant pleinement leur potentiel et en exerçant pleinement tous leurs droits humains.**

Photo en couverture: © Salma Khalil Alio

**CHILD**  
**SOLDIERS**  
  
**INTERNATIONAL**

**Child Soldiers International**

9 Marshalsea Road  
London, SE1 1EP  
+44 (0) 20 7367 4110  
info@child-soldiers.org  
www.child-soldiers.org